

Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Des Sciences de Gestion

Département des Sciences Financières et Comptabilité



Mémoire de fin de cycle

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en
sciences financières et comptabilité**

Spécialité : Finance d'entreprise

Sujet

**La création d'entreprise dans le cadre des dispositifs
d'aide à l'emploi : Cas de l'ANSEJ Tizi-Ouzou.**

Présenté par :

AZIZ Liza

BIRECHE Thinhinane

Rapporteur :

Mme AMNACHE- CHIKH Sabrina

Devant le jury composé de :

- Mr FERRAT Merzouk, UMMTO, Président
- Mr NAIT SLIMANI Mohand, UMMTO, Examineur
- Mme AMNACHE- CHIKH Sabrina, MCA, UMMTO, Rapporteur

Promotion : 2019/2020

Remerciements

Nous tenons à remercier Dieu, tout puissant pour nous avoir donné la santé physique et morale afin de réaliser ce modeste travail.

A notre Promotrice M^{me} AMNACHE-CHIKH Sabrina pour ses conseils, ses orientations et son aide durant l'encadrement.

Au directeur de l'ANSEJ qui a accepté de nous accueillir au sein de son établissement pendant la période de stage et à Monsieur MACHOUCHE qui nous a accompagné durant notre passage au niveau de l'ANSEJ, Tizi-Ouzou.

Aux membres de jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer notre travail.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées à réaliser ce modeste travail.

Enfin, nos remerciements les plus distingués sont destinés à tous nos enseignants de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.

Dédicaces

Nous dédions ce modeste travail à :

Nos parents.

Nos familles.

Sans oublier nos professeurs, nos amis et nos camarades.

Liza et Thínhinane

SOMMAIRE

Introduction générale	7
Chapitre I : généralité sur les PME	11
Introduction du chapitre I	11
Section 1 : Présentation du concept de PME	11
Section 2 : Classification, objectif et rôle des PME	14
Section 3 : Caractéristiques et spécificités des PME	20
Conclusion de chapitre I	24
Chapitre II : Processus de création et de financement des PME	26
Introduction de chapitre II	26
Section 1 : Concept de création des PME	26
Section 2 : Etapes de création des PME	31
Section 3 : Modalités de financement des PME	35
Conclusion de chapitre II	45
Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ, T.O	47
Introduction du chapitre III	47
Section 1 : Présentation de l'ANSEJ	47
Section 2 : Les étapes de création des micro-entreprises	52
Section 3 : Analyse et étude d'un cas pratique au niveau de l'ANSEJ, T.O	57
Conclusion du chapitre III	77
Conclusion générale	79

Liste des Abréviations

ANDI : Agence Nationale pour le Développement des Investissements

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi

ANGEM : Agence Nationale de Gestion des Micros- crédits

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BFR : Besoin en Fonds de Roulement

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BP : Business Plan

BTPH : Béton à Très Haute Performance

CMLT : Crédit à Moyen et Long Terme

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNRC : Caisse Nationale du Registre du Commerce

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CSVF : Comité de Sélection, de Validation et de Financement

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FG : Fonds de Garantie

FR : Fonds de Roulement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PNR : Prêt Non Rémunéré

SA : Société Anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SCS : Société en Commandité Simple

SNC : Société en Nom Collectif

TCR : Tableau de Compte de Résultats

TN : Trésorerie Nette

TPE : Très Petites Entreprises

VA : Valeur Ajoutée

VAN : Valeur Actuelle Nette

INTRODUCTION

GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle très important dans le développement des pays. Aujourd'hui, les PME sont une source de compétitivité, leur développement permet de répondre aux différents besoins des différents secteurs. Les PME, grâce à leurs statuts juridiques et le changement de leur environnement, sont considérées comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux et de lutte contre le chômage... etc.

En Algérie, la présence d'un secteur composé de PME est au départ le fait d'un «héritage». Aussi, comme dans d'autres pays, l'entrepreneuriat occupe une place très importante dans le développement de l'économie nationale et les PME constituent la grande partie du tissu économique, ainsi leur création s'avère très importante.

L'entrepreneuriat en Algérie est né dans sa majorité après l'indépendance, il n'a évolué que très lentement sans disposer d'une infrastructure et d'une superstructure adaptées, ni d'une expérience historique acquise. Toute au long de la période post- indépendance et jusqu'au début des années 80, les investissements sont réservés à l'Etat, il n'y a pas de politique encourageante à l'égard du secteur privé.

Ce n'est qu'à partir des années 1980 et des années 1990 que l'Etat a changé son comportement vis-à-vis du secteur privé et devient un incitateur pour les investissements privés et ce peut être justifié par la crise économique qui a réduit la capacité budgétaire de l'Etat, et l'entreprise privée se présentait comme la seule issue pour la création d'emplois et la réduction du taux de chômage qui a rapidement augmenté.

L'Etat a mis donc, en place une série de lois pour stimuler l'investissement privé dans l'objectif de créer de la richesse et de l'emploi.

Cette libéralisation des capitaux ainsi que l'ouverture vers une économie de marché permettent la création de plusieurs entreprises en vue de créer de l'emploi en général et s'auto-employer en particulier.

L'entrepreneuriat ne peut être défini sans faire référence à l'entrepreneur qui est l'acteur essentiel de toute action entrepreneuriale. C'est un innovateur qui introduit des innovations dans l'économie avec sa destruction créatrice (création d'un nouveau produit, création d'un nouveau procédé, la découverte d'une nouvelle source de matières premières et la mise en place d'un nouveau mode d'organisation).

INTRODUCTION GENERALE

L'entrepreneur est le créateur d'entreprises et il est influencé par le système social et économique auquel il appartient.

La création d'entreprises est un domaine parfait qui permet de regrouper les forces, la volonté, et la capacité des jeunes créateurs et les expériences des institutions économiques afin de rétablir et améliorer la situation de notre pays.

Pour mettre en place un climat économique convenable à la création d'entreprise et pour soutenir l'entrepreneuriat, l'Etat, a mis en place, en plus d'un apport personnel, un groupe d'institutions et d'organismes afin d'encourager la PME et d'aider les jeunes promoteurs, ainsi qu'un nombre de dispositifs d'aide à la création d'entreprises et à la promotion d'investissement tel que l'ANDI, l'ANGEM, l'ANSEJ, ...

L'objectif de notre recherche est d'essayer de montrer l'influence exercée par les dispositifs sur la création d'entreprises et l'emploi, et leur contribution au financement de l'emploi au niveau national, puis l'apporter au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU.

Dans notre travail de recherche, nous allons se concentrer sur la problématique de la création d'entreprises à l'aide du dispositif ANSEJ, ainsi nous posons la question suivante :

Quel est le rôle de l'ANSEJ dans la création et le financement des PME et qu'en est-il pour le cas de l'ANSEJ, Tizi- Ouzou ?

De cette question principale peut découler des sous-questions à savoir :

- Qu'est-ce qu'une PME ? Et quel est son objectif et son rôle ?
- Quels sont les étapes de création des PME en Algérie ?
- Quels sont les modalités de financement des PME en Algérie ? Et qu'est-ce qu'un dispositif d'aide à l'emploi ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre par l'ANSEJ pour aider les jeunes promoteurs à réaliser leurs investissements ?

Hypothèses de recherche

- **H1** : Les aides financières ainsi que les moyens mis en œuvre par l'ANSEJ facilitent la création d'entreprises pour les jeunes entrepreneurs.
- **H2** : La création d'entreprises contribue à la création d'emplois et à la réduction du taux de chômage.

Méthodologie de recherche

Pour répondre à notre problématique et afin de vérifier les hypothèses, nous allons suivre une méthodologie de recherche basée sur : une recherche bibliographique (Ouvrages, Revues, Mémoires, Thèses, ...) et une étude pratique traitant le cas de l'ANSEJ, TIZI-OUZOU et l'exploitation des divers documents statistiques fournis par le dispositif pour mieux approfondir dans notre thème.

Cette méthodologie nous a permis de partager notre travail en trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur des généralités sur les PME, il est divisé en 3 sections traitant de la présentation des PME, leur classification, le rôle et les objectifs de ces entreprises, et une section qui présente les caractéristiques et les spécificités des PME.
- Le second chapitre présente le processus de création d'entreprises ainsi que les modalités de financement des PME. Nous allons présenter le concept de création d'entreprises, les étapes de création ainsi que les modalités de financement des PME.
- Enfin, le troisième chapitre, quant à lui, porte sur un cas pratique au sein de l'ANSEJ Tizi-Ouzou où nous allons analyser le processus de création des PME avec le soutien de ce dispositif.

Intérêt du sujet

La création des PME est un domaine très vaste qui ne cesse pas d'être développé, ainsi, les PME jouent un rôle prépondérant et occupent une place très importante dans l'économie d'un pays donné.

Ainsi, l'intérêt de notre travail de recherche est d'aider les futurs entrepreneurs (les diplômés notamment) à se familiariser avec ce procédé de création d'entreprises. Comme il permet d'expliquer aux étudiants le rôle qui peut être joué par l'ANSEJ comme dispositif d'aide à la création d'entreprises. Aussi, afin d'enrichir notre faculté par de nouvelles sources bibliographiques qui vont permettre surtout d'actualiser les données chiffrées.

CHAPITRE I

Généralités sur les PME

Introduction du chapitre I

L'entreprise est une entité économique dotée de moyens matériels, financiers et humains dans le but de produire des biens et services destinés à la vente sur le marché, et afin de satisfaire les besoins des particuliers ou des autres entreprises.

Le type d'entreprises le plus courant qui constitue la principale source d'emplois est la PME, les petites et moyennes entreprises (PME) sont des acteurs essentiels de la résilience économique, de la productivité et de l'inclusivité.

Les PME correspondent au sigle de mots Petites et Moyennes Entreprises qui sont des entreprises qui jouent un rôle très important dans le développement de l'économie d'un pays. Ainsi, le développement du secteur des PME permet de réduire le taux de chômage dans les pays, créer plus d'emplois, et répondre aux besoins de différents secteurs.

Aujourd'hui l'étude des PME est très vaste et difficile puisque celle-ci est très essentielle et considérée comme le moteur de l'économie ; ce que nous allons essayer de traiter et d'analyser dans ce premier chapitre où nous allons essayer de voir le concept de PME en général. Le présent chapitre est divisé en trois sections, la première porte sur la présentation de concept de PME, ainsi que son histoire, et sa réalité en Algérie. Dans la deuxième section nous allons essayer de voir la classification de ces entreprises, leurs objectifs et leurs rôles. Enfin, dans la troisième section, nous essayerons de voir les caractéristiques et les spécificités des PME.

Section 1 : Présentation du concept de PME

1- Aperçu historique

Les PME est un concept très ancien, il remonte aux années 1960, où le modèle de développement économique qu'on qualifie souvent de « fordiste » entre en crise, un peu partout dans les pays développés, vers la fin des années 1960 et début des années 1970. Les ouvriers spécialisés se révoltent contre les conditions de travail dans les grandes usines taylorisées, tandis que les consommateurs, et particulièrement les jeunes, boudent de plus en plus les produits standardisés que fabriquent ces firmes géantes¹.

Du côté académique, un certain nombre d'auteurs ont déduit que la logique d'économie d'échelle, qui pousse à la concentration des entreprises, n'opère plus. Dans ce contexte nouveau,

¹ CHELLIL A, AYADI S.M., « PME en Algérie : réalités et prescriptives », in revue Economie et Management, N° 09, Octobre 2009, Université de Tlemcen. P.2.

les petites entreprises redeviendraient la forme d'organisation la plus adaptée à l'activité économique.

Au cours des années 1980, les grandes entreprises ont en effet trouvé des réponses à la crise des années 1970. Grâce aux méthodes japonaises de production et aux techniques de différenciation retardée, ainsi, ces grandes entreprises ont profité des progrès des technologies de l'information pour décentraliser leur production au sein de petites unités, tout en supprimant les contremaîtres pour les remplacer par le travail d'équipe.

2- Définition du concept de PME

« L'une des principales difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de comparer les PME entre les pays tient à la définition même de la PME. En effet, les définitions peuvent varier sensiblement entre les pays, mais aussi, au sein d'un même pays, entre les différents domaines de l'action publique, les petits pays fixant généralement des seuils inférieurs à ceux des grands pays. Cette situation complique l'établissement de statistiques internationales sur les PME. Dans cette publication, sauf indication contraire, est considérée comme une PME toute entreprise de moins de 250 personnes occupées. »²

La définition des PME se réfère toutes à différents critères soit quantitatifs (nombre d'emplois, chiffre d'affaires, total du bilan, montant des investissements, etc.) soit qualitatifs (technique utilisée, indépendance juridique, etc.). Selon la définition la plus courante, les micro-entreprises comptent de 1 à 10 salariés, les petites entreprises de 10 à 100 et les entreprises de taille intermédiaire de 100 à 250. Sauf précision contraire, est considérée comme une PME aux fins du présent rapport toute entreprise de moins de 250 salariés, quel que soit son statut juridique³.

Donc le concept de « PME » n'a pas une définition précise. Elle se diffère d'un pays à un autre, elle varie selon les zones géographiques.

En France, les PME regroupe les petites et les moyennes entreprises, ce qui peut être une source d'ambiguïté. Les Anglo-Saxon, ne retiennent que les entreprises de petite taille, et parle des « small business ». Tandis que les Allemands mettent l'accent sur le mot moyen avec le terme « Mittelstande »⁴.

² PERSPECTIVES DE L'OCDE SUR LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT 2019 © OCDE 2019, P.37

³ Conférence internationale du Travail, 104e session, 2015, Rapport IV : « Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs », Bureau international du Travail, Genève, P2.

⁴ BELLETANTE B., LEVRATTO N., PARNAQUE B., « Diversité économique et mode de financement des PME », Ed L'Harmattan, France, 2001, P.24.

2-1- Définition des PME selon les européens

La PME peut se définir comme : « des entreprises juridiquement et financièrement indépendantes dans lesquels le dirigeant assume la responsabilité financière, technique et sociale sans que ces éléments soient dissociés »⁵.

2-2- Définition des PME aux USA

Aux USA, la définition des PME est apportée par rapport à son secteur d'activité qu'elle soit opérée dans l'industrie manufacturière, les services ou encore la construction. Aussi, des critères de taille et de chiffre d'affaires sont ajoutés et varient suivant le secteur d'activité. Par rapport à la taille, une PME est celle qui emploie moins de 500 salariés, et quant au chiffre d'affaires, il doit être inférieur à 5 millions de dollars dans les services, à 13.5 millions de dollars dans le commerce, et à 17 million de dollars dans les constructions⁶.

2-3- Les PME dans le contexte Algérien

Nous avons bien vu que la définition de la PME varie d'un contexte à un autre. En Algérie, nous retenons ce qui suit :

2-3-1- Définition des PME en Algérie

La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services, et qu'elle emploie d'une (1) à deux cent cinquante (250) personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de dinars algériens.

Ainsi, lorsqu'une entreprise enregistre un nombre d'employés qui la classe dans une catégorie de PME et un chiffre d'affaire ou un total du bilan qui la classe dans une autre catégorie, c'est le chiffre d'affaires ou le total du bilan qui est à priori dans sa classification et l'entreprise perd son caractère de PME.

Aussi, une PME c'est celle qui respecte le critère d'indépendance, c'est-à-dire une entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME⁷.

⁵ LEVRATTO N., « Les PME : définition, rôle économique et politique publique », Ed. Boeck, 1^{ère} éd, Bruxelles, 2009, P21.

⁶ DECHERA M., « Stratégie de développement des PME et le développement local : Essai d'analyse à partir du cas de la région Nord-Ouest de l'Algérie », Mémoire de Magister, Université d'ORAN, Soutenu le 02/12/2014, P18-19.

⁷ Journal officiel de la république Algérienne N°2, du 11/01/2017, chapitre II ; Articles 5 et 11, P.5.

2-3-2- La réalité des PME en Algérie

Le secteur de la PME en Algérie est en plein essor, elle est considérée comme une source de richesse, de satisfaction de besoins économiques, et de réduction de chômage.

Au milieu de l'année 2019, les PME en Algérie, constituent une grande partie de l'économie du pays avec 1171945 entreprises, la majorité des PME d'exerce dans les services, l'artisanat et le BTPH, alors que 8.71% seulement des PME sont dans le secteur industriel. Aussi, à cause de la situation géographique du pays, 70% des PME se trouvent au nord du pays⁸.

Selon le bulletin d'information statistique, ces PME sont réparties en personnes morales, soit 56% et personnes physiques soit 44% dont 21% professions libérale et 23% activités artisanales, comme le montre le tableau suivant :

Tableau N° 01 : Population globales des PME à la fin du premier semestre 2019

	Type des PME	Nombre des PME	Part en %
01	PME privées		
	Personnes Morales	659 573	56,28
	Personnes physique	512 128	43,70
	Dont profession libérale	243 759	20,80
	Dont activités artisanales	268 369	22,90
	Sous total 1	1 171 701	99,98
02	PME publiques		
	Personnes morales	244	0,02
	Sous total 2	244	0,02
	Total	1 171 945	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Ministère de l'industrie et des mines, Edition Novembre 2019, P07.

Section 2 : Classification, objectif et rôle des PME

1- Classification des PME

La diversité des entreprises et le nombre important des PME dans le monde entier en général et en l'Algérie en particulier rend nécessaire l'établissement des classifications de ces entreprises et ce, selon plusieurs critères (secteur d'activité, la forme juridique, la taille, ...)

1-1- Classification selon le secteur d'activité : Colin KLARK découpe les secteurs d'activité en trois secteurs principaux :

- **Secteur primaire :** il regroupe l'ensemble des entreprises qui exploite la richesse naturelle (agriculture, pêche, industrie extractive...). Selon Jean Fourastié, le secteur primaire est un secteur de progrès technique rapide mesuré par les gains de productivité.

⁸ Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Ministère de l'industrie et des mines, Edition Novembre 2019, P05.

En Algérie, les PME représente 23,53% à la fin du premier semestre de l'année 2019 selon le bulletin d'information statistique N°35.

- **Secteur secondaire** : il regroupe l'ensemble des activités industrielles, c'est-à-dire « la transformation continue sur une grande échelle de matières premières en produits transportables »⁹. Les entreprises de ce secteur utilisent généralement des matériels très coûteux (industrie, bâtiment et travaux publics ...). Les PME à caractère industriel en Algérie représente 25,03% à la fin du premier semestre de l'année 2019 selon le bulletin d'information statistique N°35.
- **Secteur tertiaire** : c'est un secteur qui produit des biens immatériels c'est-à-dire un ensemble de services, par exemple les banques, les assurances ... Les secteurs où la création d'entreprise a été la plus forte à la fin de premier semestres de l'année 2019 est celui des services avec 51,43%. Certains auteurs ont décomposé le secteur tertiaire en introduisant un **secteur quaternaire** qui regroupe l'ensemble des activités de l'économie moderne c'est-à-dire NTIC (presse, informatique, publicité, recherche et développement ...).

Remarque : il y a lieu de faire une distinction entre secteur et branche, le secteur regroupe l'ensemble des entreprises qui ont la même activité principale, et la branche regroupe l'ensemble des unités de productions fabriquant les mêmes produits.

1-2- Classification selon la nature d'activité : Cette classification repose sur le découpage des entreprises en quatre catégories :

- **Les entreprises artisanales** : les entreprises qui exercent une activité manuelle.
- **Les entreprises industrielles** : leur activité est la transformation des matières première et la production des produits finis et semi-finis.
- **Les entreprises commerciales** : son activité principale est l'achat et la revente des biens matériels sans transformation.
- **Les entreprises prestataire de service** : sont des entreprises qui fournissent des services, elles ont un caractère immatériel (transport, éducation, santé...).

1-3- Classification selon la forme juridique : nous pouvons aussi distinguer les entreprises selon leurs formes juridiques, ainsi deux grands types peuvent être dégagés : les entreprises privées et les entreprise publiques.

⁹ AFFILE B., GENTIL C., « Les grandes questions de l'économie contemporaine », éd l'Etudiant, Paris, 2010, P42.

1-3-1- Les entreprises privées

Le capital dans ces entreprises est détenu par une personne privée. Nous distinguons plusieurs catégories d'entreprises privées regroupés dans deux types à savoir les entreprises individuelles et les entreprises sociétaires.

➤ Les entreprises individuelles

« Dans ces entreprises, les fonctions de propriétaire, de dirigeant et de salarié sont confondues et assurées par la même personne¹⁰ ». Elle peut être de type familial, elle peut se trouver aussi dans les secteurs d'artisanat, du petit commerce et de l'agriculture.

L'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) est une entreprise individuelle, c'est une SARL avec un seul associé.

➤ Les entreprises sociétaires

Les fonds sont apportés par deux ou plusieurs personnes privées. Nous distinguons deux types de sociétés :

a- Les sociétés de personnes : nous trouvons deux types la SNC et la SCS :

La SNC est une société dont les associés sont peu nombreux et ils sont responsables sur tous leurs biens.

Dans la SCS nous pouvons distinguer deux catégories :

- **Les commandités** : ont le même régime que les SNC.
- **Les commanditaires** : leurs responsabilités se limitent à concurrence de leurs apports.

b- Les sociétés de capitaux : On distingue trois types :

- **La SARL (Société à Responsabilité Limitée)** : la responsabilité pécuniaire des associés est limitée à concurrence des capitaux qu'ils apportent.
- **La SA (Société Anonyme)** : « c'est la forme la plus généralement adoptée par les entreprises d'une certaine taille¹¹ ». Le capital est divisé en action et les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
- **La SCA (Société en Commandite par Action)** : regroupe les commandités et les commanditaires. Cette forme est peu répandue, généralement s'applique aux entreprises dont les dirigeants veulent s'assurer le contrôle.

¹⁰ PASTRE O. : « Economie d'entreprise », éd ECONOMICA, Paris, 2012, P8.

¹¹ Idem, P9.

1-3-2- Les entreprises publiques

Sont des « Entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises¹² ». On peut trouver des entreprises publiques dont le capital est détenu en totalité par l'Etat et les entreprises semi-publiques dont une partie de capital est détenu par l'Etat.

2- Les objectifs des PME

Les objectifs dans une PME sont principalement ceux du dirigeant. Ils mettent en enjeux différentes combinaisons de buts fondamentaux¹³ :

- **La pérennité** : c'est le souci de durée, notamment dans l'espoir de la transmettre à un repreneur ou à un membre de la famille.
- **L'indépendance et l'autonomie** : est la volonté d'être indépendant en termes de propriété de capital, ou autonome en termes de prise de décision.
- **La croissance** : c'est la volonté de puissance et le désir de pouvoir.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Etat et les collectivités locales Algérienne doit assurer les conditions suivantes :

- L'impulsion de la croissance économique ;
- L'amélioration de l'environnement de la PME ;
- L'encouragement de l'émergence des PME, notamment innovantes, et leur pérennisation ;
- L'amélioration de la compétitivité et de la capacité d'exportation des PME ;
- La promotion de la culture entrepreneuriale ;
- L'amélioration du taux d'intégration nationale et la promotion de la sous-traitance¹⁴.

Les objectifs des PME sont les raisons pour lesquelles elles sont créées. Nous pouvons les classer en deux catégories :

2-1- Objectifs techno-économique : tels que la rentabilité, la croissance, la sécurité. Ces objectifs sont mesurables et résultent d'une approche interne à l'entreprise.

2-2- Objectifs de citoyenneté : tel que la satisfaction de l'intérêt général, la protection des intérêts d'un groupe d'individus et la recherche d'un bon climat social.

¹²<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1241#:~:text=Une%20entreprise%20publique%20est%20une,voix%20attach%C3%A9es%20aux%20parts%20%C3%A9mises>. Consulté le 02/03/2020.

¹³ MEKBEL M., YOUSFI A., « Le financement des PME en Algérie : contraintes et perspectives, cas de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de Master, Option Finance d'entreprise, Université de Bejaïa, 2013/2014, P7.

¹⁴ Journal Officiel de la république Algérienne N°2, du 11/01/2017, Chapitre 1, Article 2, P4.

3- Le rôle des PME

Les PME peuvent jouer un double rôle, un rôle économique et un rôle social :

3-1- Rôle économique des PME

Les PME jouent un rôle essentiel, aussi leur succès aura un impact direct sur l'économie d'un pays puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emploi, de la valeur ajoutée (VA) et la croissance économique¹⁵.

➤ La création d'emplois et la croissance économique

Les PME assurent plus de 85% de l'emploi des salariés, ainsi elles jouent un rôle très essentiel dans la création d'emplois.

Les recherches sur la contribution des PME à l'emploi prennent leur source dans le travail réalisé par David Birch (1979) qui a démontré que 81.5% de tous les nouveaux emplois créés entre 1969 et 1976 sont imputables aux petites entreprises moins de 100 employés¹⁶.

Jusqu'à la fin des années 1970, on considérait que les PME ne contribuent pas à la croissance économique. Il faut attendre les années 1980 pour constater que les PME créent de l'emploi et pour qu'on conçoive comme un modèle de l'entreprise compétitive, du fait de sa capacité à identifier des besoins nouveaux, à adopter les nouvelles technologies et à contribuer à l'apprentissage, à la formation professionnelle et au développement local¹⁷.

Cette création d'emploi a conduit à considérer que les PME dans leur ensemble constituaient un vivier de poste qu'il suffisait d'entretenir pour résoudre une partie des problèmes du marché du travail¹⁸.

➤ La création de la valeur ajoutée

Les PME jouent un rôle essentiel dans la création de la VA, qui mesure la production créée et vendue pour une entreprise. Généralement la VA est désignée par le PIB qui est pour l'essentiel la somme des VA de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs.

Les PME créent 54% de VA dans le secteur de l'industrie, du commerce et des services¹⁹.

¹⁵ SI LAKHAL K., KORICHI Y., GABOUSSA A. : « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Revue de la performance des entreprises Algériennes N° 04/2013, 2013, P35.

¹⁶ LEVRATTO N., Op. Cit., P84.

¹⁷ BOUKHENAK M., CHENNIT N. : « Le rôle des PME dans le développement local : cas de la commune d'El-Kseur », Mémoire de Master option Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, Université de Bejaïa, 2016 ; P62.

¹⁸ LEVRATTO N., Op. Cit., P86.

¹⁹SI LAKHAL K., KORICHI Y., GABOUSSA A. ; Op. Cit. P36.

Chapitre I : Généralités sur les PME

3-2- Rôle social des PME

Les PME créent des richesses en apportant la valeur ajoutée (le supplément de richesse créé par les PME).

Par ailleurs, les PME offrent de l'emploi, les conditions de travail et aussi l'insertion des salariés dans une structure sociale, ainsi les PME deviennent une unité sociale, nous parlons donc d'une entreprise citoyenne. Une entreprise citoyenne est une entreprise qui respecte ses salariés, qui cherche à développer et améliorer ces produits. Elle lutte contre le chômage et minimise des risques pour les salariés et la société.

3-3- Rôle et place des PME dans l'économie Algérienne

En Algérie, les PME ont été longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques, elles occupent depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique²⁰.

➤ La contribution des PME à la création d'emplois

En terme de création d'emploi, les entreprises privées créent plus de poste de travail par rapport aux entreprises publiques. Le tableau suivant nous montre les emplois créés durant la période 2014-2018, où nous avons constaté que le nombre d'emploi augmente positivement d'une année à une autre dans le secteur privé contrairement au secteur public où les postes de travail diminuent d'une année à une autre.

Le secteur privé a connu une évolution en passant de 2 110 665 postes en 2014 à 2 702 067 en 2018 et le secteur public passe de 46 567 postes en 2014 à 22 197 postes en 2018.

Tableau N° 02 : Les emplois déclarés durant la période 2014 - 2018

Années	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%
E/ses privés	2110665	97,84	2327293	98,16	2511674	98,86	2632018	99,12	2702067	99,19
E/ses publiques	46567	2,16	43727	1,84	29024	1,14	23452	0,88	22197	0,81
Total	2157232	100	2371020	100	2540698	100	2655470	100	2724264	100

Source : Etabli à partir des données des Bulletins d'informations statistiques

➤ La contribution des PME à la création de richesses et de la croissance économique

Les PME représentent $\frac{3}{4}$ des emplois recensés dans les pays en développement et le secteur privé crée globalement dix fois plus d'emplois que le secteur public. Ainsi les PME

²⁰ SI LAKHEL K ; KORICHI Y, GABOUSSA A. Op.Cit., P.35

Chapitre I : Généralités sur les PME

jouent un rôle prépondérant dans la création de la VA qui est désignée en Algérie par le PIB Algérien. Le tableau suivant illustre l'évolution de PIB dans les deux secteurs privé et public durant la période 2014 – 2018.

Tableau N° 03 : Evolution de la VA par secteur juridique hors hydrocarbures

En Milliards DA

	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%
Part du public dans la VA	1187,93	13,9	1313,36	14,22	1414,65	14,23	1291,14	12,775	1362,21	12,51
Part du privé dans la VA	7338,65	86,1	7924,51	85,78	8529,27	85,77	8815,62	87,225	9524,41	87,49
Total	8526,58	100	9237,87	100	9943,92	100	10106,76	100	10886,62	100

Source : Bulletin d'information statistique

Nous constatons que le secteur privé crée plus de richesse que le secteur public et la VA augmente positivement dans le secteur privé avec 7338,65 Milliards de dinars en 2014 et 9524,41 Milliards de dinars en 2018. Dans le secteur public la VA augmente positivement dans les trois premières années (2014 – 2015 – 2016) pour ensuite diminuer en 2017 et augmenter en 2018.

Section 3 : caractéristique et spécificités des PME

La prise de conscience des problèmes particuliers concernant la gestion des PME a conduit à l'émergence d'une communauté scientifique spécialisée dans le management des PME, cette communauté est structurée autour de plusieurs associations de recherche internationale dont les principales sont l'ICSB (International Council of Small Business) et l'AIREPME (Association International de Recherche En PME). La première tâche de cette communauté a été d'élaborer les fondements d'une théorie de la PME et de son mode d'organisation²¹.

²¹ [http : Oliviertorres.net/travaux/PDF/Pmetorres.Pdf](http://Oliviertorres.net/travaux/PDF/Pmetorres.Pdf) , P10, consulté le 18/03/2020 à 20h21min

1- Les fondements de la spécificité des PME

L'analyse économique traditionnelle a considéré pendant longtemps que la recherche d'une grande taille était un gage de compétitivité pour l'entreprise. Ceci a conduit de nombreux chercheurs à expliciter les avantages de la grande taille autour de trois concepts : Economie d'échelle, de champs, et économie d'apprentissage. Or, tous ces arguments peuvent être retournés. La justification théorique des PME repose alors sur trois arguments inverses : les déséconomies d'échelle, les déséconomies de champs et les déséconomies d'expérience²².

1-1- Les déséconomie d'échelle

L'augmentation de la production entraîne une diminution des coûts de revient. Ce phénomène est appelé par les économistes « économies d'échelle » qui est la justification théorique de l'accroissement de la taille (plus la taille des entreprises est grande, plus le coût de revient est faible et donc plus l'entreprise gagne en compétitivité).

Mais ce phénomène de l'abaissement des coûts a des limites, au-delà d'un certain seuil, les coûts s'accroissent avec l'accroissement de la taille de l'entreprise et donc elle entre dans une phase de déséconomie d'échelle et ce à cause des problèmes de gestion et d'organisation.

Donc l'existence des petites et des grandes entreprises se justifie par les phénomènes d'économie et déséconomie d'échelle. Les activités industrielles sont souvent sensibles aux économies d'échelle car généralement elle nécessitent un contact entre le producteur et le consommateur. Aussi, les évolutions des technologies de production ont réduit le rôle des économies d'échelle.

1-2- Les déséconomies d'expérience

La répétition des tâches dans une entreprise réduit le temps nécessaire à sa réalisation. Ce phénomène relève initialement des secteurs automobile, électroménager, aéronautique ... l'accumulation du volume de production permet de bénéficier d'économie d'apprentissage.

Mais cette expérience est conditionnée par la stabilité de l'environnement, donc lorsque l'environnement est instable c'est l'expérimentation qui devient le facteur déterminant l'efficacité de l'entreprise.

L'adaptation des PME au changement de l'environnement et aux activités innovantes confère à ces entreprises une meilleure résistance à la crise que les grandes entreprises.

1-3- Les déséconomies de champs

Les avantages de la diversification s'inscrivent dans l'économie de champs. Ainsi, les entreprises diversifiées jouent un rôle plus décisif par rapport aux PME mono-productrice. En

²² [http : Oliviertorres.net/travaux/PDF/Pmetorres.Pdf](http://Oliviertorres.net/travaux/PDF/Pmetorres.Pdf) , P10, consulté le 18/03/2020 à 20h21min

effet, la diversification fait accroître la notoriété des grandes entreprises et elle joue un rôle dans la réduction des risques.

La pérennité, ainsi, est assurée grâce à la bonne gestion des portefeuilles.

Les entreprises spécialisées demeurent plus vulnérable (car leur avenir dépend d'une seule activité), mais cette spécialisation peut être un avantage pour les PME car les entreprises spécialisées connaissent mieux leurs produits et leurs activités, la spécialisation peut être considéré comme la base de la compétitivité des PME dans la mesure où elle limite les conflits concurrentiels.

Donc, la forte diversification peut conduire l'entreprise à se lancer dans des domaines qu'elle ne maîtrise pas, comme le cas des groupes industriels qui sont victimes d'une perte d'identité et aujourd'hui vont chercher à se recentrer sur les activités de base.

2- Les caractéristiques des PME

Les PME dans les pays en développement et transition ne jouent pas le même rôle que les PME dans les pays développés à causes du manque de capacités humaines et institutionnelles, ainsi que la différence entre les environnements de ces pays. Nous pouvons résumer les caractéristiques des PME des pays en développement et en transition dans les points suivants selon une étude de l'OCDE :

- « L'importance du secteur informel dans les activités économiques tel que la contribution des PME à la création de PIB et de l'emploi ;
- Les pays en développement et en transition nécessitent une large réflexion et plus de pratique pour devenir compétitive et améliorer leur compétitivité ;
- Les PME ont été considéré comme une catégorie artificielle dont l'importance était politique et sociale et l'absence des politiques encourageantes envers le secteur privé ;
- La dominance des entreprises publiques dites nationales dans les secteurs stratégiques et la prédominance du secteur public dans la promotion des exportations et des investissements ;
- Le manque d'informations économiques et des données statistiques pertinentes, actualisées sur les PME et les institutions de soutien ;

Afin de générer des emplois, des revenus et des recettes, et afin d'exploiter les moyens qu'elles ont, les pouvoir public et les PME elles-mêmes doivent :

- Favoriser l'expansion de secteur privé des PME ;
- Et aider les PME à devenir plus compétitive et productive sur leur propre marché.

Chapitre I : Généralités sur les PME

En plus de ces caractéristiques, l'Algérie se distingue par les caractéristiques suivant²³ :

- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial);
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Prépondérance des micros-entreprises (96,15 % des PME en Algérie (2009) appartiennent à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés) ;
- Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale) ;
- Manque d'encadrement technique ;
- Faiblesse de l'accumulation technologique ;
- Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité ;
- Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées ;
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.

²³ SI LEKHAL. K, KORICHI. Y, GABOUSSA. A ; Op. Cit. P39.

Conclusion de chapitre I

Ce premier chapitre nous a permis d'approfondir nos connaissances sur la PME à savoir sa définition qui varie d'un pays à un autre, l'objectif, le rôle économique à savoir la création de la valeur ajoutée, la création des postes d'emplois, nous avons vu aussi les caractéristiques et les spécificités des PME.

Nous avons vu à travers ce chapitre l'importance et la place des PME dans l'économie des différents pays, ainsi que leurs rôles dans la création de richesses et la réduction du taux de chômage avec ces différentes formes et différents types. En Algérie les PME occupent une place prépondérante dans la création de la valeur ajoutée qui mesure la production créée et vendue par une entreprise, la création d'emplois et la croissance économique.

Aussi, le manque d'expérience, de compétence et la fragilité des structures financières des pays en développement et en transition par rapport au pays à revenu élevé, ce qui justifie le manque de compétitivité.

Dans le chapitre suivant, nous allons essayer d'analyser les étapes de création des PME ainsi que leurs modes de financement.

CHAPITRE II

Processus de création et
de financement des PME

Introduction de chapitre II

Créer une entreprise, c'est se mettre à son propre compte et devenir juridiquement indépendant, la création d'entreprise est l'une des plus belles aventures qu'on puisse tenter, mais c'est aussi une aventure qui présente des risques. Tout projet de création d'entreprise commence par une idée, une bonne idée qui attire plus de clients.

Le succès d'une création d'entreprise sera largement conditionné par la capacité à identifier les facteurs clé de succès dans le domaine d'activité choisi.

La création puis le fonctionnement de l'entreprise engendre des besoins de financement lesquels besoins nécessitent des ressources financières évidemment. Mais avant d'aborder le financement, la création d'entreprise passe par différentes étapes à savoir la recherche d'informations, l'étude de marché, la réalisation de plan d'affaires et le choix de statut juridique.

Dans ce chapitre nous allons présenter d'abord le concept de création des PME, les étapes de création et enfin les modalités de financement des PME.

Section 1 : les concepts de création des PME

Le troisième millénaire est marqué par le développement de l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre qui a affecté tous les pays et tous les domaines économique et social.

L'entrepreneuriat est connu dans la plupart des pays et chez les économistes par la création d'activité, la création d'entreprises où par la reprise d'activité.

Avant de se lancer dans tout projet d'entrepreneuriat et de création d'entreprise, il est primordial de se connaître et de bien s'informer pour avoir plusieurs chances de réussite.

1- L'entrepreneuriat et la création d'entreprise

Il est important de commencer par un rappel de la définition de l'entrepreneuriat, et par la présentation de ses différentes formes.

1-1- Définition et formes de l'entrepreneuriat

Le concept d'entrepreneuriat porte souvent à équivoque, notamment dans le milieu des étudiants. Le mot entrepreneuriat est polysémique, il renferme plusieurs significations, il peut signifier par exemple : l'autonomie, la créativité, l'innovation, la prise de risque où la création d'entreprises.

L'entrepreneuriat peut être défini comme étant « le processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire. La richesse est créée par des individus qui assument les risques principaux en terme de capitaux, de temps et /ou d'implication professionnelle afin de

Chapitre II : Processus de création et de financement des PME

donner de la valeur à un bien ou à un service. L'acte productif peut ou non être nouveau ou exclusif, mais la valeur doit y être en partie instillée par l'entrepreneur dans la mesure où il rassemble et alloue les compétences et ressources nécessaires »²⁴.

L'entrepreneuriat est un processus de création de valeur par de « nouvelles combinaisons productives » qui constituent un formidable levier de croissance et d'innovation, elle conduit à une « destruction créatrice » dans les marchés et les secteurs économiques c'est-à-dire : la création d'un nouveau produit, la création de nouvelle procédée, la découverte d'une nouvelle source de matière première et la mise en place d'un nouveau mode d'organisation.

En effet, l'entrepreneuriat correspond avant tout, du point de vue historique, à l'esprit d'entreprendre, tout particulièrement dans le domaine des affaires.

« Les auteurs Richard Cantillon et Jean-Baptiste Say peuvent être qualifiés de précurseurs pour avoir attribué un rôle économique spécifique à l'entrepreneuriat dans le processus économique. Ces deux auteurs ont pour particularité de considérer l'entrepreneuriat comme l'activité de transformation d'un produit ou d'un service dans le but de le revendre et ce, en supportant le risque inhérent à cette transformation. »²⁵

Les formes de l'entrepreneuriat

Le tableau suivant résume les différentes formes de l'entrepreneuriat. Ainsi, qu'il est possible de le constater, certains parlent de l'entrepreneuriat en termes de création pure, alors que d'autres le considèrent comme un processus d'innovation pouvant être lié au comportement entrepreneurial de certains employés œuvrant au sein d'une petite ou d'une grande entreprise :

²⁴ BELATTAF M., NASROUN N., « Entrepreneuriat et innovation : les facteurs stimulant l'innovation dans les PME du secteur agroalimentaire de Béjaïa », revues EcoNature, N 02/2015, P 3-4

²⁵BOUSLIKHANE A., « Enseignement de l'entrepreneuriat : pour un regard paradigmatique autour du processus entrepreneurial » ; thèse de doctorat, université de Nancy 2, 2011 ; P 32 ; disponible sur le site <http://docnum.univ-lorraine.fr/>.

Tableau N° 04 : les différentes formes de l'entrepreneuriat

Formes entrepreneuriales	Définitions
Création pure d'entreprise	Une création est dite pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise.
Essaimage	Pratique par laquelle une entreprise favorise le départ de certains de ses salariés et les aide à créer leur propre entreprise.
Reprise d'entreprise	Achat, donation ou héritage d'une entreprise déjà existante.
Développement et croissance d'une entreprise	Nouveaux débouchés commerciaux (produits, services, procédés) ou mise en application de meilleurs moyens de répondre à la demande du moment
Intrapreneuriat	Conception de nouveaux projets ou de nouvelles activités ou développement des activités actuelles, à partir d'une entreprise existante, quelle que soit la taille de l'entreprise

Source : Pierre-André Julien et Louise Cadieux : « La mesure de l'entrepreneuriat », Québec, 2010, P 29
disponible sur le site : <https://stat.gouv.qc.ca/> consulté le 07/11/2020 à 19h00.

1-2- Définition et caractéristique de l'entrepreneur

L'entrepreneur a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libéral. Il est, très souvent, à l'origine des innovations de rupture, il crée des entreprises, des emplois et participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique.²⁶

Le concept de l'entrepreneur est très ancien, mais les chercheurs ne s'accordent pas à lui attribuer une définition universelle. Il a connu une évolution à travers les contributions des théories et approches. Mais, il reste un concept ambigu, il est polysémique et changeant selon les caractéristiques de l'époque.²⁷

L'entrepreneur est le moteur du progrès technique grâce à sa capacité à imaginer de nouvelles combinaisons des ressources productives comme source de nouveaux produits et procédés, de nouvelles méthodes de production ou d'organisation de celle-ci, l'ouverture de

²⁶ FAYOLLE A., « Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre », Ed Dunod, 2ème éd ; Paris, 2012 ; P.16.

²⁷ HAMOUR. C, « Entrepreneuriat des diplômés universitaires dans le cadre du dispositif ANSEJ », Mémoire de magister ; option management des entreprises ; 29 avril 2019, P 26.

Chapitre II : Processus de création et de financement des PME

nouveaux marchés ou de nouveaux débouchés. Il est à ce titre l'élément central du système économique au sein duquel il est un facteur de déséquilibre étant donné que par son action, il remet en permanence en cause les structures même du système. En d'autres termes, il est la source même du processus de destruction créatrice inhérent au capitalisme qui a, par essence, un caractère évolutionniste. Si l'entrepreneur schumpetérien est un innovateur et un perturbateur, il n'assume pas le risque financier de l'entreprise commerciale. Selon Schumpeter, « la conception de l'entrepreneur vu comme celui qui supporte les risques, est incompatible avec nos idées ». Il opère également une distinction claire entre la fonction entrepreneuriale et la fonction managériale même si une seule personne peut exercer simultanément les deux²⁸.

« Les entrepreneurs sont des personnes (propriétaires de leur entreprise) qui cherchent à générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés »²⁹.

Il n'a pas été possible d'identifier les caractéristiques discriminantes de entrepreneurs car toutes les études faites n'ont pas pu répondre à la question de différence entre les entrepreneurs et les non-entrepreneurs.

Certains de ces chercheurs se sont penchés sur les caractéristiques démographiques, comme le sexe, l'âge, l'ethnicité, ou l'état civil. D'autres, se sont intéressés aux caractéristiques psychologiques uniques à savoir : les valeurs (éthique et responsabilité...), d'attitudes (prise de risques, d'initiatives, autonomie...), besoins (indépendance, réalisation, reconnaissance...). L'entrepreneur est celui qui présente ces traits distinctifs et ces caractéristiques particulières qui lui permettent de se distinguer des non entrepreneurs (McClelland, 1961 ; Brockhaus, 1980 ; Hirish& O'Brien, 1981). Dans leurs recherches ils ont identifié ces caractéristiques, mais ils ont souligné la difficulté de trouver un même individu qui détient toutes ces caractéristiques³⁰ :

- L'optimisme ;
- L'atypisme ;
- La flexibilité ;
- La persévérance ;
- La tolérance à l'ambiguïté et à l'incertitude ;
- La confiance en soi ;
- L'implication à long terme ;

²⁸ CAPRON H., « Entrepreneuriat et création d'entreprises », Ed de boeck, Bruxelles, 2009 ; P 17.

²⁹ « Indicateurs de l'entrepreneuriat et registres d'entreprises : importance de la comparabilité internationale » ; PANORAMA DE L'ENTREPRENEURIAT 2011 © OCDE 2011 ; P 15 ; disponible sur le site <https://www.oecd-ilibrary.org> consulté le 07/11/2020.

³⁰ HAMOUR C., Op.Cit., P.29-30.

- L'internalité (le sentiment qu'un individu a qu'il contrôle directement le cours des choses) ;
- La prise de risques modérés.

1-3- L'esprit d'entreprise et la création d'entreprise

« L'esprit d'entreprise désigne un état d'esprit ainsi que le processus de création et de développement de l'activité économique par la combinaison de la prise de risque, de la créativité et/ou de l'innovation et de saine gestion, dans une organisation nouvelle ou existante. »³¹

La création d'entreprise est l'activité qui consiste à rassembler divers facteurs de productions afin de produire des biens et services destinés à la vente et en distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs.

Selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) une création d'entreprise correspond à « la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. »³²

La création d'entreprise est d'abord une idée, qu'il s'agit de transformer en activité économique, puis en activité rentable. La création d'entreprise est un mode de vie, un challenge permanent ; une capacité à jongler avec sa trésorerie et à prendre des décisions dont les conséquences impacteront le niveau de vie de l'entrepreneur.

2- L'initiateur du projet où le promoteur (caractéristique)

Le succès dans la création d'entreprise repose sur la motivation et les qualités du promoteur, mais aussi sur l'intérêt de l'idée ou l'opportunité qu'il compte exploiter.

Cependant, même si l'idée est géniale et le marché porteur, rien ne dit que le promoteur possède les atouts et les compétences pour capter une partie de ce marché et pour réussir.

Ainsi, tout promoteur et chaque individu initiateur, avant de se lancer dans l'aventure de création d'entreprises, doit réfléchir sur lui-même, se connaître, connaître ses motivations, ses points forts et points faibles, et ses objectifs.

³¹ CAPRON H., 2009, Op.Cit., P21.

³²<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1066#:~:text=Une%20cr%C3%A9ation%20d'entreprise%20correspond,des%20cr%C3%A9ations%20d'unit%C3%A9s%20l%C3%A9gales> , consulté le 17/10/2020.

2-1- Les motivations

La volonté d'entreprendre dépend de la personnalité de chaque individu, elle est le point qui domine une création d'activité.

La première motivation des entrepreneurs dans la création d'une entreprise, c'est la volonté d'aller toujours plus loin (satisfaction du besoin de réalisation de soi), de se dépasser et surmonter les obstacles, et de persévérer.

Le désir d'être libre, d'être son propre patron, d'attirer de l'argent et le goût du pouvoir sont souvent des motivations qui permettent de s'engager dans la création de son propre projet.

2-2- Les ambitions et les objectifs

Les ambitions découlent des motivations, l'étude des ambitions et des objectifs permet de se reconnaître, de connaître le but du projet, d'harmoniser la personnalité du promoteur avec le projet et avec l'équipe. L'initiateur de projet où le créateur afin de mieux se connaître doit poser des questions tel que : Que cherche le créateur ? Quelles sont ses ambitions personnelles et quels sont ses objectifs pour son entreprise ? Ou encore, l'entreprise est-elle créée pour se développer, être vendue, permettre au fondateur d'en vivre, s'associer avec d'autres entreprises ?

2-3- Les alternatives de carrière

Créer une entreprise est un acte surexcitant et enthousiasmant, avant de se lancer dans la création d'entreprise il faut penser au rapport futur de l'entreprise et les offres de travail qu'on peut avoir ailleurs et qui peuvent être plus intéressantes. Ce petit calcul n'a pas pour but de décourager, simplement, il met en évidence que la création d'entreprise a un coût. Cela peut être la perte d'une situation intéressante. Le prix à payer pour créer une entreprise est élevé en efforts, en temps, en argent, qu'en confiance en soi et en prestige. Le coût d'une création n'est pas seulement financier, il est aussi social, familial, humain.

Section 2 : les étapes de création des PME

La réussite de la création d'entreprise nécessite le suivi d'une démarche très rigoureuse et très consciente et un plan bien étudié. Ainsi, pour conduire les étapes de création d'entreprise d'une manière efficiente, le créateur doit posséder et mobiliser des qualités et un état d'esprit particulier.

La première étape de processus de création est la recherche d'une bonne idée qu'elle naisse de l'expérience, du savoir-faire, de la créativité ou d'un simple concours de

circonstances. Après avoir trouvé la bonne idée, le créateur passe à l'étude de marché, l'élaboration de business plan, le choix de statut juridique et l'étude financière du projet.

1- La formulation de l'idée de projet

Au départ de toute entreprise, il y a une idée, tout projet de création d'entreprise commence par une idée. Cette idée devra correspondre aux « attentes, motivations et valeurs du futur créateur, ainsi qu'aux contraintes économiques, financières et familiales liées aux objectifs fixés »³³.

« L'idée de projet est le résultat de nombreuses recherches sur la viabilité et la faisabilité du projet. Le savoir-faire en la matière est un élément déterminant qui permet de trouver l'idée approprié au projet »³⁴.

L'observation attentive de l'environnement peut dans bien des cas faire émerger une idée de création d'entreprise par observation. Nous pouvons entendre par là : l'observation de la vie quotidienne (certains créateurs ont développé des idées en observant les équipements des aires de repos d'autoroute, la manière dont se nourrissent les animaux d'une ferme, en visitant des demeures historiques, au cours d'un voyage à l'étranger...). Ou par l'observation de la vie économique (la lecture de la presse économique générale, de la presse spécialisée, des publications professionnelles, des statistiques de consommation) et enfin l'observation du milieu de travail (système de fonctionnement, les besoins et les risques...).

2- La réalisation d'une étude de marché

Une bonne idée ne représente pas toujours une opportunité, car une idée qui ne répond pas à un besoin où une idée sans marché n'aura aucun intérêt, aussi avoir une idée, même en sachant que le marché existe ne suffit pas. L'enjeu est d'étudier les facteurs clé de la réussite et de bien étudier le marché en question.

« Le marché est l'environnement dans lequel va évoluer l'entreprise et où se rencontrent une offre et une demande. Il peut être national, régional, saisonnier, concentré, diffus, captif, fermé, ambulante... Chacune de ces caractéristiques entraîne des contraintes et des clés de succès spécifiques qu'il est important d'identifier à ce stade »³⁵.

Une étude de marché s'agit : « d'une démarche systématique et scientifique de collecte, traitement et interprétation des informations, qui a pour objectif principal de réduire les

³³ DUHAMEL J., STUDER-LAURENS J., « Création d'entreprise », éd Vuibert, France, 2014, P8.

³⁴ « Entreprendre avec l'ANSEJ », Document interne à l'ANSEJ, P4.

³⁵ <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/letude-marche/letude-marche-generalites/letude-marche-definition> consulté le 24/08/2020.

incertitudes et de minimiser les risques. Elle permet de vérifier qu'il existe un marché et une demande potentielle, à partir du plus grand nombre possible de sources. Elle contribue, de ce fait, à diminuer les risques de démarrage en apportant la preuve de la validité du projet »³⁶.

La réalisation d'une étude de marché a pour objet³⁷ :

- D'acquérir une connaissance approfondie du secteur dans lequel évoluera l'entreprise et des besoins réels de ce marché ;
- De définir, d'une manière plus précise, la nature et la consistance du bien et/ou du service que l'entreprise se propose de produire et d'écouler ;
- De déterminer la place que l'entreprise entend occuper dans ce secteur d'activité.

3- L'élaboration d'un business plan

Après avoir étudié le marché, il est indispensable d'élaborer un plan d'affaire afin de pouvoir déterminer le futur équilibre financier de l'entreprise entre les dépenses et les recettes.

Le BP « est un document écrit, synthétique et prospectif qui présente le projet, il doit être simple, précis et clair, c'est-à-dire permettre à n'importe quel lecteur de cerner l'idée et la viabilité du projet en équilibrant l'aspect technique, l'aspect stratégique et l'aspect financier »³⁸.

Le BP consiste à chiffrer le projet d'entreprise, en apportant des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Mon projet est-il rentable ?
- Quel est le montant du financement nécessaire pour le lancement de mon projet ?
- Quel revenu puis-je espérer de ma future activité si mes premières années correspondent à mes estimations ?³⁹

4- L'étude financière de projet

Cette étude consiste à traduire en termes financiers les éléments réunis et à vérifier la rentabilité de votre projet. L'étude financière, comme les autres étapes de la création d'entreprise, est un processus qui permet de faire apparaître progressivement les besoins financiers nés de l'activité de l'entreprise et les possibilités de ressources qui y correspondent⁴⁰.

³⁶ LEGER-JARNIOU C., « Etude de marché : Comment la réussir pour construire son business model » Ed DUNOD, 4^{ème} éd, Paris, 2011, P7.

³⁷ BOUYAKOUB. F : « L'entreprise & le financement bancaire », éd CASBAH, Alger, 2000, P45.

³⁸ LEGER-JARNIOU C., Op.Cit , P10

³⁹ CHAMEK S. ; MEDDAR D., « La création et le financement des PME dans le cadre du dispositif CNAC Cas : CNAC Tizi Ouzou 2004-2017 », Mémoire de master finance d'entreprise, 2017/2018, P34.

⁴⁰ Guide pratique de créateur : les étapes de la création de votre entreprise, Bpifrance Création 2019 2019, P23 disponible sur le site www.bpifrance-creation.fr consulté le 24/08/2020 .

Pour mener une bonne étude financière de projet, le créateur adopte la démarche suivante :

- Elaborer un plan de financement pour évaluer les besoins et les ressources financières : « L'élaboration d'un plan de financement initial est une démarche dynamique. Il s'agit, en outre de savoir à combien se chiffre le projet, de rechercher la meilleure solution financière pour « boucler » ce plan. C'est-à-dire qu'après avoir recensé les besoins et les ressources financières disponibles, si ces dernières sont inférieures il faudra trouver une ou des solutions pour les capitaux manquants, afin d'équilibrer les deux colonnes de ce tableau »⁴¹.
- Elaborer un compte de résultat prévisionnel qui permet d'avoir une vue générale de la vie de l'entreprise pendant une période déterminée.
- Elaborer un plan de trésorerie pour définir les besoins financiers de l'entreprise à court terme. Il permet de connaître et d'apprécier la situation de trésorerie. « Un plan de trésorerie est un tableau permettant de mettre en évidence les décalages entre tous les encaissements et tous les décaissements de l'entreprise au cours d'une période donnée. Pour une création d'entreprise, on l'établit généralement sur un an en retenant une périodicité mensuelle »⁴².

5- Le choix de statut juridique

Cette étape consiste à donner à votre projet de création d'entreprise un cadre juridique qui lui permettra de voir le jour en toute légalité. Ainsi le choix du statut juridique doit répondre à certains critères que le créateur doit prendre en considération et qui sont la nature d'activité, la volonté de s'associer, la gestion de l'entreprise et le régime fiscal et social.

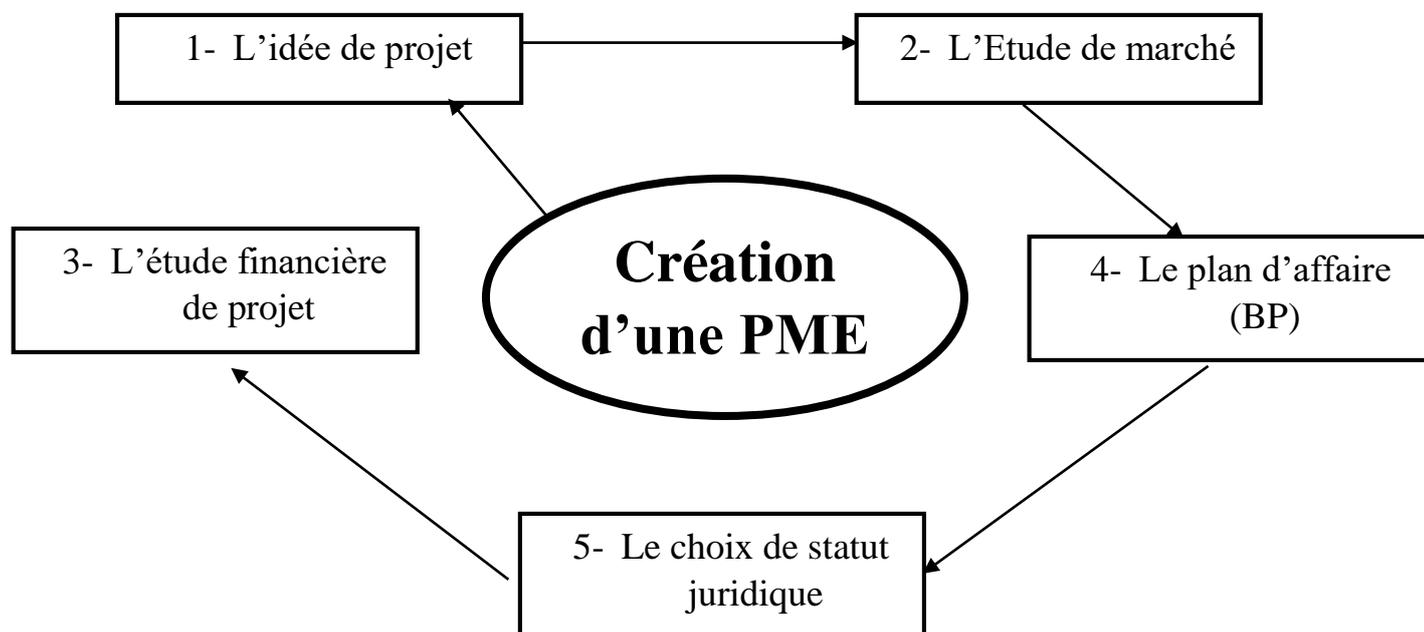
Le choix de structure juridique est important car il conditionne le mode de financement de l'entreprise, mais aussi la responsabilité personnelle de son créateur, son imposition, sa couverture sociale, la possibilité pour son conjoint de travailler dans l'entreprise en étant rémunéré, ainsi que le montant des droits et taxes qui seront acquittés par ceux qui, plus tard, reprendront cette entreprise⁴³.

⁴¹ GREVET A., « Créer ou reprendre une entreprise », EYROLLES , 26ème éd , PARIS , 2013, P108.

⁴² GREVET A.; Op.Cit ; P118.

⁴³ PAPIN. R, « Création d'entreprise : comment trouver le meilleur financement », Ed DUNOD, 2018, Paris, P35.

Figure N° 01 : Etapes de création des PME



Source : établi par nous-même

Section 3 : les modalités de financement

Les PME comme toute autre entreprise, afin de financer leurs activités et leurs investissements doivent avoir des fonds nécessaires. L'entrepreneur, en phase de création, fait face au manque d'apport personnel et aux difficultés de trouver l'argent nécessaire pour financer son entreprise.

Le financement de l'entreprise permet de disposer de ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire, ainsi le financement conditionne la survie de l'entreprise. Dans cette section, nous allons présenter les principales modalités de financement, ainsi que les différentes structures d'accompagnement des PME en Algérie.

1- Analyse des besoins financiers des PME

Lors de sa création, et toute au long de sa durée de vie, l'entreprise engendre des besoins de financement qui naissent par le décalage dans le temps entre les dépenses et les recettes.

Chapitre II : Processus de création et de financement des PME

L'entreprise dispose de deux types de besoins, on distingue les besoins liés au cycle d'investissement et les besoins liés au cycle d'exploitation. Pour survivre et se développer, l'entreprise a besoin des ressources financières pour financer ces deux cycles.

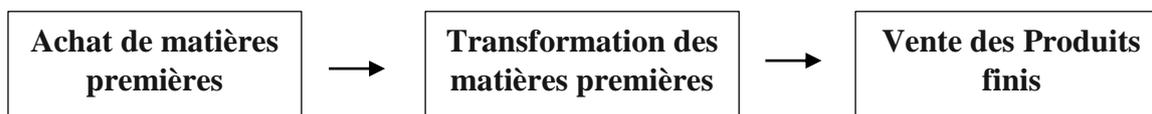
1-1- Besoins liés au cycle d'investissement

Le cycle d'investissement est défini comme « l'ensemble des opérations relatives à l'acquisition ou à la création des moyens de production incorporels (brevets, licence, logiciel), corporels (terrain, construction, matériel de transport), ou financiers (titres de participation). Il englobe également la partie immobilisée de l'actif de roulement (stock, créances) »⁴⁴.

A cet effet, l'entreprise doit prévoir des sommes d'argent importante pour satisfaire les besoins d'investissement caractérisé par leur longue durée qui commence par l'achat initial et se termine avec la cession.

1-2- Besoins liés au cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation correspond à « l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises...) jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits (ou services) vendus »⁴⁵. Il est en général un cycle court et régulier, qui correspond au processus cyclique :



La durée du cycle d'exploitation varie d'une entreprise à l'autre dépendamment de son activité et le besoin de financement dépend de la longueur du cycle d'exploitation, la durée des crédits obtenus des fournisseurs, et l'évolution de certains éléments d'exploitation.

2- Les modes de financement des entreprises

L'entreprise dispose de deux modes de financement à savoir le financement par fonds propres (Autofinancement et Augmentation du capital), et le financement par endettement (crédits et emprunt).

⁴⁴ ANAIRI F., RADII S., « Sources De Financement Des Petites Et Moyennes Entreprises (PME) Et Contraintes De Survie », Maroc, P319.

⁴⁵ ANAIRI F., RADII S., Op.cit, P320.

2-1- Le financement par fonds propre

Une fois les projets d'investissement sont sélectionnés, la direction financière doit préparer les fonds nécessaires pour le financement de ces projets.

2-1-1- l'autofinancement

L'autofinancement est le financement interne de l'entreprise généré par son activité.

« L'Autofinancement apparaît comme un surplus monétaire que l'entreprise peut librement affecter. L'Autofinancement est le fait de financer 100% d'un investissement avec des ressources propres à l'entreprise ⁴⁶». L'autofinancement est la forme préférée de financement des entreprises, en effet, c'est la plus facile à mettre en œuvre car il n'y a pas à obtenir l'accord des personnes extérieures à l'entreprise et qu'elle n'entraîne pas de frais.

L'Autofinancement est ce qui reste dans l'entreprise après le paiement des dividendes. Il a pour avantage d'assurer à l'entreprise l'autonomie et l'indépendance financière, il permet aussi de limiter le recours à l'endettement.

2-1-2- l'augmentation de capital

L'augmentation de capital permet à l'entreprise de lever des fonds autrement que par un crédit bancaire où un emprunt obligataire⁴⁷.

Nous distinguons l'augmentation de capital en numéraire et l'augmentation de capital par incorporation de réserves.

a- Augmentation du capital en numéraire

Une augmentation de capital en numéraire s'agit d'une augmentation du capital par un apport nouveau, cela signifie qu'elle va émettre de nouvelles actions payantes. Cette opération a donc clairement pour objectif d'accroître les ressources de l'émetteur puisque ce dernier fait appel à l'épargne publique. Ce type d'opération profite à l'entreprise qui va bénéficier des fonds levés pour développer ses activités mais également à l'actionnaire qui va pouvoir éventuellement bénéficier de dividendes⁴⁸.

⁴⁶ OUKHALED L., SADEK S., « Evaluation de la politique d'autofinancement au sein d'une PME Cas : Pharmacie officine A.D de A.E.H », Mémoire de master option finance d'entreprise, Ummto, 10/10/2017.

⁴⁷ CHARLES A., MAURICE S., REDOR E. : « Le financement des entreprises », Ed ECONOMICA, 2ème ed, Paris, 2014 , p197.

⁴⁸ Idem, P197.

b- Augmentation du capital par incorporation de réserves

Lorsqu'une entreprise procède à une augmentation de capital par incorporation des réserves, l'opération se traduit par une distribution d'actions gratuites aux anciens actionnaires ou par l'accroissement du nominal des titres. L'objectif n'est donc pas de lever des fonds, contrairement à l'augmentation de capital en numéraire, mais plutôt de renforcer la confiance des anciens actionnaires. Cette opération est neutre sur un plan financier puisqu'il s'agit d'un simple transfert, du compte de « Réserves » vers le compte « Capital social » au passif.⁴⁹

2-2- Le financement par endettement

L'endettement peut être sous forme de crédits à court terme, crédit à long et moyen terme, ou sous forme des emprunts obligataires à travers l'émission des titres obligataires au marché financier.

2-2-1- Crédit à court terme

Le Crédit à court terme permet le financement des besoins courants et d'exploitation de l'entreprise, il est d'une durée inférieure à deux ans. Il existe plusieurs modalités de financement par crédit à court terme :

a- Crédits de trésorerie

C'est une avance d'argent consentie par la banque pour financer des déficits de trésorerie. Ils sont destinés à faire face aux difficultés de trésorerie et prennent de différentes formes :

- **La facilité de caisse** : la facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes, elle est caractérisée par sa courte durée (quelques jours par mois).
- **Le découvert** : permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement, c'est le crédit le plus sollicité et le plus utilisé.⁵⁰

⁴⁹ Idem, P200.

⁵⁰ BOUYACOUB F. : « L'entreprise et le financement bancaire », éd CASBAH, Alger, 2000, P 234-235.

- **Le crédit relais** : c'est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis, cette rentrée peut provenir d'une augmentation de capital ou d'une cession d'actif.
- **Le crédit de compagne** : accordé dans le cas où sont saisonniers, soit le cycle d'exploitation, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement.

b- Mobilisation de créances

Pour se procurer de la liquidité, l'entreprise qui a accordé des délais de paiement peut mobiliser ses créances sans attendre leur échéance, elle peut avoir plusieurs formes :

- **L'escompte des effets de commerce** : L'escompte est une opération qui consiste pour une banque à racheter à une entreprise les effets de commerce c'est à dire, des lettres de change, ou traites, et des billets à ordre dont elle est porteuse (le bénéficiaire final) avant l'échéance et ce, moyennant le paiement d'agios. Le cédant (le bénéficiaire du crédit) reste garant du paiement⁵¹. La cession de la créance au profit d'un tiers s'effectue par endossement.
- **La cession de créance professionnelle** : elle permet la cession de créances à titre d'escompte ou à titre de garantie qui sont inscrites sur un bordereau. Ce dernier permet le transfert de la propriété des créances à la banque une fois y remis. Le cédant reste garant solidaire du paiement des créances cédées.
- **L'affacturage** : L'affacturage est un contrat constatant le transfert de propriété de créances commerciales à une société spécialisée « factor », qui assure l'opération du recouvrement et paiement des créances pour le compte de son titulaire.

2-2-2- Crédit à moyen et long terme

Le crédit à moyen terme est destiné au financement des investissements de différentes natures. Il est qualifié d'une durée comprise entre 2 à 7 ans, quant au crédit à long terme il est d'une durée comprise entre 7 et 20 ans, et il sert à financer les investissements de longue durée.

Le crédit à moyen terme permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faibles coûts dont ont besoin les sociétés industrielles. Et le crédit à long terme se distribuent généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés, le long terme

⁵¹ CHARLES A., MAURICE S., REDOR E. ; Op.cit, P81.

Chapitre II : Processus de création et de financement des PME

est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts, provenant notamment d'émissions obligataire⁵².

Il est accordé aux entreprises après une étude approfondie de la rentabilité du projet d'investissement, en ajoutant à cela d'autres facteurs comme le niveau d'activité et la situation financière de l'entreprise, aussi l'octroi de ce crédit est relatif à : la capacité de remboursement de l'entreprise et de sa capacité d'endettement. Il dépend également du risque encouru par les prêteurs, risque évalué par les agences de rating⁵³.

2-2-3- Le crédit-bail (ou leasing)⁵⁴

Le crédit-bail est un contrat de location assorti d'une promesse de vente. Il est la traduction française de leasing, cette technique particulière de financement des investissements est née aux Etats-Unis. Les sociétés de crédit-bail sont inscrites comme banques ou établissements financiers.

On distingue le crédit-bail mobilier, qui porte sur du matériel, et le crédit-bail immobilier, qui concerne les immeubles.

3- Structure de financement et d'accompagnement de PME en Algérie

La faiblesse des capitaux privés et le manque d'expérience chez les jeunes promoteurs a orienté les pouvoirs publics vers des modes de soutien et d'accompagnement pour le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise. Ainsi, l'aide à la création d'entreprise prend de différentes formes et s'exprime principalement par les dispositifs suivants : ANDI, ANGEM, ANSEJ, et CNAC. Ces dispositifs se base sur l'encouragement et l'accompagnement des jeunes promoteurs et ce à travers : l'allégement fiscal et le financement direct des entreprises.

3-1- Agence Nationale pour le Développement des Investissements (ANDI)

L'Agence nationale du développement des investissements est un établissement public avec personnalité juridique et autonomie financière. Sa mission principale est le développement et le suivi des investissements à travers la facilitation de l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises grâce à un guichet unique opérationnel. ⁵⁵

⁵² BOUYAKOUB F., Op.cit, P252.

⁵³ ANAIRI F., RADI S., Op.cit, P324.

⁵⁴ BOUYAKOUB F., Op.cit, P253.

⁵⁵ www.andi.dz consulté le 17/10/2020.

Chapitre II : Processus de création et de financement des PME

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

L'ANDI assure pour les jeunes promoteurs les missions suivantes :

- Accueille, conseille et accompagne les investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales ;
- Informe les investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information à l'occasion d'événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger ;
- Formalise sur une base d'équité et dans des délais courts les avantages prévus par le dispositif d'encouragement ;
- Veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts, etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- Contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés ;
- Met à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat.

Ainsi, Ces investissements vont bénéficier de l'exonération des droits de douanes pour les équipements, la franchise de la TVA, l'exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toute acquisition immobilière effectuée dans le cadre de l'investissement concerné, l'affranchissement de l'IBS et la TAP pendant trois ans. Outre les exonérations fiscales, ces investissements bénéficient des avantages multiples tels que l'octroi de prêts non rémunérés, bonification des taux d'intérêts bancaires sur les équipements. Ce dispositif vise à stimuler l'industrie et s'inscrit dans la logique d'attractivité du territoire, car il fait appel à des investissements nationaux et étrangers⁵⁶.

⁵⁶ AKNINE SOUIDI R. ET FERFERRA Y., « Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises », Revue des sciences économiques et de gestion, N°14, 2014, p70.

3-2- Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)

L'Agence Nationale de gestion du Micro crédit « ANGEM » a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 Janvier 2004, modifié. L'Agence est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micros Crédits – F.G.M.MC », qui a pour mission de garantir les micros crédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au Fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'Agence.⁵⁷

Aussi, et à l'effet d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée : 49 Agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par des cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra. Le Fonds de garantie F.G.M.M.C est représenté au niveau de chaque agence de wilaya par un cadre chargé d'études.

Les objectifs globaux de l'ANGEM sont :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité. Ses principales missions sont celles de :

- Gérer le dispositif du micro-crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;

⁵⁷ www.angem.dz consulté le 17/10/2020.

- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence.
- Assister les bénéficiaires du micro-crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

3-3- Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ, créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance.

L'ANSEJ accompagne les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services.

L'ANSEJ dispose d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités.

L'objectif global de l'ANSEJ est de :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Et d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

L'ANSEJ a pour principales missions :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activités.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.⁵⁸

⁵⁸ www.ansej.dz consulté le 17/10/2020.

3-4- Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Dans le cadre de la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC initialement créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés des entreprises publiques, se transforma en 2004 en dispositif œuvrant à soutenir les chômeurs porteurs de projet d'investissement⁵⁹. Le dispositif CNAC, vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans les activités industrielles et/ou de services, sauf la revente en l'état pour des montants d'investissements pouvant atteindre 5 millions de dinars. Elle inclue un système de prêt (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fonds de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque. La CNAC offre un accompagnement pour les promoteurs. En effet, le souci de préserver les micro entreprises nouvellement créées d'une mortalité précoce, des sessions de formation à la gestion d'entreprise en direction des chômeurs promoteurs sont assurées, périodiquement, par des conseillers animateurs. En plus de cet appui, il est prévu d'octroyer aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages qui sont, la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires, la réduction des droits de douanes, l'exonération fiscale et parafiscale, le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

⁵⁹ AKNINE SOUIDI R. ET FERFERRA. Y, Op.cit, P71-72.

Conclusion du chapitre II

Au terme de ce chapitre, nous avons vu que l'entrepreneuriat est un phénomène hétérogène, complexe et un concept ambigu qui devient un moyen pour la création de valeur et de richesse. L'entrepreneur constitue un acteur fondamental de l'entrepreneuriat, c'est un être passionné, épris de liberté qui doit posséder des caractéristiques spécifiques pour assurer la fonction entrepreneuriale.

La création d'entreprise, un mot courant dans le champ de l'entrepreneuriat, elle met à la disposition du porteur de projet des outils et méthodes afin de transformer son idée d'affaire en un projet réalisable et ce en suivant plusieurs étapes.

Aussi, nous avons pu affirmer que l'entreprise dispose de plusieurs sources de financement qui lui permettent de financer ses différents besoins, et l'Etat algérien a mis à la disposition des porteurs des projets plusieurs structures d'accompagnement et de financements de leurs projets.

Après avoir vu dans ce chapitre les étapes de création des entreprises et les moyens pour les financer, nous allons essayer d'étudier et d'analyser un cas concret dans le troisième chapitre.

CHAPITRE III

Cas pratique de création et de
financement des PME au
niveau de l'ANSEJ de TIZI-
OUZOU

Introduction du chapitre III

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) est un organisme public créé en 1996 par le décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie-ethanie 1417 correspondant au 08 Septembre 1996, devenue opérationnelle en 1997 et placée sous la tutelle de ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la micro-entreprise, son siège est fixé à Alger.

Elle dispose de 51 antennes au niveau national, implantés dans toutes les wilayas du pays. Dans chaque wilaya se trouve une antenne, 4 antennes à la capitale et des annexes. L'objectif est de favoriser la création des entreprises par les jeunes promoteurs et d'encourager toute action tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

L'agence est une institution qui se développe et s'adapte aux nouvelles exigences économiques et aux besoins d'accompagnement des jeunes promoteurs. C'est la raison pour laquelle elle a connu plusieurs réformes et réaménagement. Elle assure un accompagnement, accorde des aides financières et octroi des avantages fiscaux durant toutes les étapes de création.

SECTION 01 : Présentation de l'ANSEJ

Cette première section porte sur la présentation de l'ANSEJ comme dispositif d'aide à la création des entreprises.

1- La dénomination

Selon les dispositifs de l'article 16 de l'ordonnance n° 96-14 du 24 juin 1996, portant loi de finance complémentaire pour 1996 : « est un organisme à caractère spécifique, dénommé Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation *ANSEJ* »⁶⁰.

Cet article a été complété et modifié par le décret exécutif n° 20-329 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination : il est créé un organisme à caractère spécifique régi par les dispositifs du présent décret, dénommé « Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat par abréviation *ANADE* »⁶¹.

L'agence est administrée par un conseil d'orientation, dirigée par un directeur général et dotée d'un comité de surveillance. Les membres de conseil d'orientation sont désignés par

⁶⁰ Décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie-ethanie 1417 correspondant au 08 Septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

⁶¹ Journal officiel de la république algérienne N°70, 9 Rabie Ethani 1442 correspond au 25 novembre 2020, P8.

un arrêté de ministre, le directeur général est nommé par le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la micro- entreprise et le comité de surveillance est désigné par le conseil d'orientation.

2- Les missions de l'ANSEJ

L'agence a pour principales missions :

- Orientation des jeunes sur la formulation de l'idée de projet.
- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre mis en œuvre de leurs projets d'investissement.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économiques, techniques, législatives et réglementaires relatives à l'exercice de leur activité.
- Notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus.
- Encourager toutes autres formes d'action et de mesure pour la promotion de la création et l'extension d'activité.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (Banque, Impôt, CNAS et CASNOS).⁶²

3- Les conditions d'éligibilité

Le jeune promoteur est subordonné par le respect des conditions suivantes, afin de bénéficier de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes :

- a. **L'âge** : le jeune promoteur doit être âgé entre 19 et 40 ans. Le jeune âgé entre 19 et 20 ans doit présenter une justification vis-à-vis du service national. Et lorsque l'investissement génère au moins trois emplois permanent, l'âge limite du gérant pourra être porté à 40ans.
- b. **La qualification** : le promoteur doit avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée.

⁶² www.ansej.dz consulté le 30/10/2020.

- c. **Sans emploi** : le jeune promoteur ne doit pas avoir un travail et il n'est pas affilié à la CNAS ou à la CASNOS lors de son inscription à l'ANSEJ et qu'il soit demandeur d'emploi (Chômeur).
- d. **Apport personnel** : capacité du promoteur de contribuer au financement de son propre projet avec un apport personnel qui varie selon le type de financement et le niveau d'investissement.
- e. **Le montant d'investissement** : le coût global de l'investissement ne doit pas dépasser dix million de dinars (10.000.000 DA), pour chacune des phases : création ou extension.

4- Les types de financement

Trois formules de financement sont prévues dans le cadre de l'ANSEJ, il s'agit de:

- a. **L'autofinancement** : le projet d'investissement est financé totalement par un apport personnel, l'ANSEJ intervient pour que les jeunes promoteurs bénéficie des avantages fiscaux : exonération pendant 3ans, 6ans ou 10ans.
- b. **Le financement triangulaire** : est un financement qui engage trois partie : le promoteur, l'ANSEJ et la banque, ce financement est constitué d'un :
 - Apport personnel des jeunes promoteurs.
 - Prêt non rémunéré de l'ANSEJ.
 - Crédit bancaire (CMLT).

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux présentés comme suit :

	Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré	Apport personnel	Crédit bancaire
Niveau 1	Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	1%	70%
Niveau 2	De 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	28%	2%	70%

- c. **Le financement mixte** : est un financement qui engage deux parties à savoir le promoteur et l'ANSEJ, ce financement est constitué de :
 - Apport personnel du jeune promoteur.
 - Prêt non rémunéré de l'ANSEJ (PNR).

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux présentés comme suit :

	Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré	Apport personnel
Niveau 1	Jusqu'à 5000000 DA	29%	71%
Niveau 2	De 5000001 DA à 10000000 DA	28%	72%

5- Les avantages accordés par l'ANSEJ

Deux types d'avantages sont accordés à la micro-entreprise, il s'agit des avantages financiers et des avantages fiscaux.

5-1- les avantages financiers

En plus de PNR de 28% ou 29% accordé par l'ANSEJ aux jeunes promoteurs, ils peuvent aussi bénéficier des prêts non rémunérés supplémentaires, ils sont de trois :

- **Un PNR véhicule atelier** : accordé aux jeunes promoteurs diplômés de la formation professionnelle d'un montant de 500.000 DA, pour l'exercice des activités non sédentaires de plomberie, mécanique automobile, électricité, bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment. Ce montant de 500.000 DA sera diminué des 70% de la banque.
- **Un PNR loyer** : qui peut atteindre un montant de 500.000 DA, accordé aux jeunes promoteurs pour la prise en charge de leur loyer destiné à abriter les activités sédentaires à l'exception des activités dédiés aux cabinets groupés et lorsque le propriétaire du local est un ascendant du promoteur.
- **Un PNR cabinet groupé** : accordé aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui peut atteindre un montant de 1.000.000 DA pour la prise en charge du loyer destiné à la création des cabinets groupés, il n'est pas accordé lorsque le propriétaire du local est un ascendant du promoteur.

On entend par cabinet groupé l'association de deux projet minimum, occupant le même local, présentés par des jeunes promoteurs exerçant dans le même domaine d'activité relevant des activités du : domaine médical, auxiliaires de justice, expertise comptable, commissariat aux comptes, comptable, bureau d'étude BTPH.

Ces trois PNR supplémentaire sont accordés aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire.

- La bonification de 100% des taux d'intérêts bancaire pour toutes les activités.

5-2- les avantages fiscaux

Dans le présent cadre, plusieurs avantages fiscaux sont accordés pour le jeune entrepreneur.

5-2-1- Phase réalisation

- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les biens d'équipements importés directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de la création de l'activité.
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

5-2-2- Phase d'exploitation

- Exonération total de l'impôt à compter de la date de sa mise en exploitation pour une période de 03 ans ou 06 ans pour les zones spécifiques et 10 ans pour le sud.
- A l'issu de la période d'exonération, le promoteur peut bénéficier d'une prorogation de deux (02) années d'exonération lorsque qu'il s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.
- A la fin de la période d'exonération, la micro-entreprise peut bénéficier d'un abattement fiscal de :
 - 70% à la première année d'imposition (payer 30% de l'impôt)
 - 50% à la deuxième année d'imposition (payer 50% de l'impôt)
 - 25% à la fin de la troisième année d'imposition (payer 75% de l'impôt)

5-3- Autres avantages

En plus de ces avantages fiscaux les jeunes promoteurs bénéficient d'autres avantages à savoir :

- L'ANSEJ assure la formation des promoteurs sur la technique de gestion des micro-entreprises.

- Elaboration du plan d'affaires (business plan) à base des informations portées par le porteur de projet. C'est un document qui résume l'image future de la micro-entreprise.
- Le suivi par l'ANSEJ à travers un service chargé de l'accompagnement des jeunes promoteurs durant le processus de création et après la création (phase d'exploitation).

Section 2 : les étapes de création des micro-entreprises

La création d'entreprises comporte plusieurs étapes que le jeune promoteur doit franchir avec l'accompagnement de l'ANSEJ.

Pour que le promoteur s'engage à la création d'une activité, il doit d'abord :

- Accomplir les conditions d'éligibilité.
- Vérifier que l'activité qu'il désire pratiquer est toujours exercée au niveau de l'ANSEJ, qu'elle n'est pas gelée.
- Préparer les documents suivants :
 - Une facture pro forma établie par le fournisseur des équipements.
 - Numéro de l'extrait de naissance.
 - Numéro de la carte d'identité.
 - Et une photo.

1- L'inscription sur site de l'ANSEJ

Cette étape est la première phase de création d'une entreprise. Une fois le choix de projet est fait, le jeune promoteur peut accéder au site internet de l'agence pour faire l'inscription en ligne en insérant toutes les données relatives à sa personne, ses associés, son entreprise et ses équipements.

2- L'étude du projet et l'élaboration d'un plan d'affaire

L'accompagnateur de l'ANSEJ invite le jeune promoteur pour se présenter au niveau de l'agence pour vérifier ses coordonnées et valider son inscription.

Après la validation de l'inscription et l'enregistrement, le promoteur assisté de son accompagnateur élabore un plan d'affaires sur la base d'une étude du projet, une étude de marché, une étude technique et une étude financière.

2-1- Etude du projet : elle contient :

- Une présentation du projet : la nature du projet (intitulé du projet), la forme juridique (physique ou morale), le secteur d'activité, le type de financement, le siège social de la micro-entreprise et les caractéristiques de la zone où se trouve ce siège,
- Une présentation des promoteurs (le gérant, les associés, les employés).

2-2- Étude du marché : elle concerne l'offre globale et la demande globale, le marché concurrentiel (les concurrents qui exercent la même activité envisagée par le promoteur), présenter la politique de commercialisation du produit, la politique prix et la politique promotion, ainsi que les canaux de distribution.

2-3- Étude technique : dans laquelle on va présenter le processus de production, les équipements utilisés et les frais engendrés par cet investissement.

2-4- Étude financière : où nous allons présenter le type de financement du projet, un tableau d'amortissement du crédit bancaire dans le cas d'un financement triangulaire, calculer le chiffre d'affaire prévisionnel à partir duquel on dégage une VAN qui nous renseigne sur la rentabilité du projet, présenter le bilan prévisionnel et le TCR prévisionnel.

3- Présentation du projet au comité de sélection, de validation et de financement (CSVF)

Le CSVF est un comité désigné par un arrêté ministériel et qui siège une fois tous les 15 jours au niveau de chaque antenne, après chaque commission un PV sera établi et envoyé à tous les membres du comité. Il est composé d'un :

- Président du CSVF : le directeur de l'ANSEJ.
- Secrétaire du CSVF : chef de service accompagnateur de l'ANSEJ.
- Représentant du wali.
- Représentant de la direction d'emploi.
- Représentant de la CNRC.
- Représentant de la direction des impôts.
- Représentant de l'ANEM.
- Représentant de chaque banque (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA).
- Représentant de l'université.

- Direction de formation professionnelle.
- Direction de service agricole.

Dans cette étape le jeune promoteur va présenter son projet devant le CSVF pour que ce dernier vérifie l'éligibilité du projet, trois décisions peuvent être émises :

- **Le rejet :** dans ce cas une attestation de rejet est établie par l'accompagnateur, le promoteur peut faire un recours pendant un délai de 15 jours, s'il reçoit un 2ème rejet, il peut faire un 2ème recours au niveau de la direction générale pour passer à la commission nationale.
- **L'ajournement :** dans ce cas une attestation d'ajournement est établie par l'accompagnateur, le promoteur doit lever des réserves émises par le CSVF et représenter le projet devant le CSVF.
- **La validation :** dans ce cas l'accompagnateur établit l'attestation d'éligibilité (**ANNEXE N° 01**) en 4 exemplaires :
 - Le premier pour le promoteur.
 - Le deuxième pour la banque.
 - Le troisième et le quatrième pour l'ANSEJ.

4- Le dépôt du dossier à la banque

L'accompagnateur dépose le dossier du promoteur au niveau de la banque désignée par le CSVF pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire.

Le dossier de la banque est composé :

- D'une attestation d'éligibilité.
- D'une demande de crédit bancaire signée par le promoteur.
- D'une fiche de validation de projet signé par le président du CSVF.
- D'un exemplaire du plan d'affaire.
- Des factures pro forma avec devis d'assurance.

Une fois le dossier est déposé à la banque par l'accompagnateur, le promoteur doit compléter son dossier avec une création juridique et un dossier administratif composé d'une :

- Copie de la création juridique de l'entreprise soit (carte d'artisan, agrément, registre de commerce...).
- Copie du statut juridique si une personne morale (EURL, SNC, SARL).

- Déclaration d'existence phase réalisation et les numéros d'identité fiscal établi au niveau des impôts.
- Copie du contrat de location si l'activité est sédentaire.

Après le dépôt du dossier à la banque, elle aura un délai de 2 mois pour répondre à la demande du promoteur.

5- La notification de l'accord bancaire, l'entrée en phase réalisation au niveau de l'ANSEJ

A cette étape, la banque va donner un accord qu'elle accepte d'accorder au jeune promoteur le crédit pour financer son projet. Puis le promoteur va ouvrir un compte au niveau de cette banque pour verser son apport personnel. Le promoteur doit déposer l'accord bancaire et le reçu de versement au niveau de l'agence et à partir de là l'accompagnateur va préparer les documents suivants, qui vont être signés par le promoteur :

- Décision d'octroi d'avantages liés à la phase réalisation (DOAR) (**ANNEXE N° 02**).
- Cahier de charges. (**ANNEXE N° 03**).
- Convention PNR.
- Billet à ordre.
- Contrat d'adhésion au fonds de garantie (**ANNEXE N° 04**) : le fond de garantie a été créé afin de garantir les crédits accordés par la banque et l'ANSEJ, la garantie du fonds complète celles déjà fournies par le promoteur (le nantissement des équipements au 1^{er} rang au profit de la banque et profit de l'ANSEJ au 2^{ème} rang, l'assurance multirisque subrogée au profit de la banque en 1^{er} rang et au profit de l'ANSEJ au 2^{ème} rang). L'adhésion au fonds de garantie se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par l'ANSEJ. Le montant de la cotisation est calculé sur la base de 0,35% du montant du crédit bancaire pour une durée de 8 ans, le montant de cette cotisation est payé une seule fois au moment de l'adhésion de la micro-entreprise.

6- La formation des promoteurs

Cette étape intervient avant le financement du projet. Le promoteur doit faire une formation sur les techniques de gestion de sa micro-entreprise, il touche des points tels que le

marketing, calcul des coûts, la comptabilité, planification financière, les obligations et responsabilités légales des entrepreneurs. Cette formation est assurée par des formateurs de l'ANSEJ.

7- Le financement du projet

L'ANSEJ procède au versement du PNR au compte commercial du promoteur ouvert au niveau de la banque. Le financement consiste à la signature d'un ordre d'enlèvement (**ANNEXE N° 05**) qui est un document établi par l'ANSEJ afin de débloquer les fonds de la banque.

Une fois le projet est financé, le promoteur procède à l'acquisition des équipements pour commencer son activité, pour cela l'accompagnateur va établir un ordre d'enlèvement de 10% pour débloquer les fonds de la banque. Après l'acquisition d'équipements, il établit le 2ème ordre d'enlèvement à base des documents suivants :

- PV de constat de l'huissier de justice.
- Nantissement des équipements du 2ème rang au profit de l'ANSEJ.
- Une demande d'établissement d'ordre d'enlèvement de 90% par le promoteur.

Lorsqu'il s'agit de l'acquisition d'un véhicule, la procédure se déroule comme suit :

- L'ordre d'enlèvement de 10% s'effectue pour passer la commande.
- L'ordre d'enlèvement de 90% intervient une fois le promoteur a déposé le bon de commande, une attestation de disponibilité du véhicule portant le numéro de châssis et la mention disponible immédiatement.

8- L'exploitation de l'activité

Après l'acquisition des équipements et matériels de production, qui est sanctionnée par une décision d'octroi d'avantage liée à la phase d'exploitation (DOAE), cette décision est établie à base des documents tel que :

- La déclaration d'existence phase exploitation établi au niveau des impôts.
- Les contrats d'assurance et subrogation d'assurance.
- Le nantissement des équipements enregistré au niveau des impôts et la chambre du commerce.
- L'historique du compte bancaire du promoteur.

- Le tableau d'échéancier du crédit bancaire.
- Le gage véhicule.

Cette décision sera déposée au niveau des inspections des impôts pour bénéficier des avantages fiscaux en phase d'exploitation.

Section 3 : Analyse et étude d'un cas pratique au niveau de l'ANSEJ, T.O

Afin de mieux illustrer notre travail, nous allons analyser et étudier un cas d'une micro-entreprise créée dans le cadre du dispositif ANSEJ, spécialisée dans l'installation et réparation de chaudières au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette analyse et étude va nous faire montrer la structure de financement du projet et faire ressortir à partir de l'analyse des documents comptables, la capacité du projet à réaliser des bénéfices.

1- Présentation du projet

La nature de projet est l'installation et réparation de chaudières, cette entreprise exerce dans le secteur de service non marchand fournis à la collectivité et dans une zone normale (urbaine). Elle a entamé son activité, en 2019 avec un coût d'investissement qui s'élève 4 408 997,85 DA. Cette micro-entreprise sollicite un financement triangulaire, et désire créer trois (03) postes d'emploi.

2- Etude de marché

L'étude de marché concerne l'offre globale qui est dans le cas de cette micro-entreprise une offre suffisante, la demande globale est une demande importante et exerce sur un marché porteur.

3- Les équipements de projet

Les équipements utilisés par l'entreprise sont présentés dans le tableau suivant :

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Tableau N°5 : Les équipements acquis dans le cadre de l'ANSEJ au titre de la phase de réalisation

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	Ceintreuse arbalette	1
2	Coffret pince emboiture virax	1
3	Chalumeau etancheite	1
4	Chalumeau virax	1
5	Escabeau alum 10marche	2
6	Echelle coliss 2*4m55 centaure	1
7	Echelle coliss 2*6m centaure	1
8	Coupe cuivre GM VIRAX	1
9	Coupe cuivre PM VIRAX	1
10	Filière 15-21/33-42	1
11	Jeux de clé à griffe	1
12	Jeux de clé à molette	1
13	Coupe tube PM VIRAX	1
14	Marteau perforateur GBH 3-28 BOSCH	1
15	Meuleuse GWS 26-230 BOSCH	1
16	Matrice	1
17	Marteau piqueur BMH 1100	1
18	Perceuse 16	1
19	Jeux de T-VIS	1
20	Rallonge 50m	1
21	Caisse à outils plaine	1
22	Coupe electr 3,5 KVA	1
23	Machine à souder PPR	1
24	Pince à sertir HENCO	1
25	Coupe tube HENCO	1
26	Ressort à sertir HENCO	1
27	Marteau PERF GBH 3-28 BOSCH	1
28	Chalumeaux ONI GAZ	1

Source : Etabli sur la base de la facture PROFORMA (Voir ANNEXE N° 06)

En plus de ces équipements, l'entreprise a acquis un véhicule sous forme d'un crédit leasing :

Tableau N° 6 : Le véhicule acquis au titre de la phase de réalisation de projet

Description	Quantité	Valeur
K2500- simple cabine Plateau BVM (Blanc Céleste) ;	1	2 750 000,00

Etabli à la base de la facture PROFORMA (Voir ANNEXE N° 07)

4- Les garanties proposées

S'agissant d'un financement triangulaire, les garanties proposées sont les suivantes :

3-1- Pour le crédit bancaire

Nous pouvons citer les garanties suivantes :

- Le nantissement des équipements par un notaire au profit de la banque au 1^{er} rang ;
- Le gage du matériel roulant au profit de la banque au 1^{er} rang ;
- L'assurance tous risques pour le véhicule ;
- Une assurance multirisques pour les équipements ;

3-2- Pour le prêt non rémunéré

- Gage du matériel roulant en 2^{ème} rang au profit de l'ANSEJ ;
- Nantissement des équipements en 2^{ème} rang au profit de l'ANSEJ ;
- Billets à ordres souscrits par le promoteur et remis à l'ANSEJ.

5- L'étude financière de projet

L'étude financière de projet s'effectue de la manière suivante :

✓ La structure d'investissement

La création d'une micro-entreprise d'installation et de réparation de chaudières nécessite des coûts déterminés par des rubriques qui sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau N° 7 : Structure d'investissement en (DA)

Rubrique	Coût	Coût total
Frais préliminaire	271 060,85	271 060,85
Cotisation de fonds de garantie	64 812,27	
Assurances	156 248,58	
Frais de location	0,00	0,00
Autres frais	50 000,00	
Equipements de production	1 287 937,00	1 287 937,00
Equipements locaux	1 287 937,00	
Equipements importés	0,00	
cheptel	0,00	0,00
Matériels roulants	2 750 000,00	2 750 000,00
Aménagements	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00
Mobilier de bureau	0,00	0,00
Matériels informatiques	0,00	0,00
Droit de douanes et taxes	0,00	0,00
Autres impôts et taxes	0,00	0,00
Frais d'installation	0,00	0,00
Frais de transport	0,00	0,00
Montage et essais	0,00	0,00
Fonds de roulement	100 000,00	100 000,00
Autres 1	0,00	0,00
Autre 2	0,00	0,00
TOTAL	4 408 997,85	4 408 997,85

Source : ANSEJ, T.O.

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Le financement de projet d'installation et réparation de chaudières nécessite un coût total de **4 408 997,85 DA** qui est composé de frais préliminaires, d'équipements de production, d'un matériel roulant et d'un fonds de roulement.

- ✓ **La structure de financement** : le type de financement sollicité par l'entreprise est le financement triangulaire et la structure de financement de projet est représentée dans le tableau suivant :

Tableau N° 8 : Structure de financement

Rubrique	Taux	Montant
Apport personnel	1%	44 089,98
Numéraire		44 089,98
Nature		0,00
PNR classique	29%	1 278 609,38
PNR LO		0,00
PNR VA		0,00
Crédit bancaire	70%	3 086 298,49
TOTAL	100%	4 408 997,85

Source : ANSEJ, T.O

Le montant de ce projet d'investissement est inférieur à 5 000 000 DA, donc le financement est structuré comme suit :

- Apport personnel : 1 % du montant d'investissement soit $1\% \times 4\,408\,997,85 = 44\,089,98$.
- PNR ANSEJ : 29 % du montant d'investissement soit $29\% \times 4\,408\,997,85 = 1\,278\,609,38$ DA.
- Crédit bancaire : 70 % du montant de l'investissement soit $70\% \times 4\,408\,997,85 = 3\,086\,298,49$ DA.

✓ **Tableau d'amortissement du crédit bancaire**

70% du coût global du projet (soit 3 086 298,38 DA) représente le montant du crédit à moyen terme.

Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de ce crédit sur huit années avec une durée d'exonération de 3 ans :

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Tableau N°9 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire

Montant du crédit	3 086 298,49							
Durée du crédit	8,00							
Taux d'intérêt bancaire	0,00%							
Taux de bonification	100%							
Taux d'intérêt réel	0,00							
Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Principal	0,00	0,00	0,00	617 259,70	617 259,70	617 259,70	617 259,70	617 259,70
Reste à rembourser (encours)	3 086 298,49	3 086 298,49	3 086 298,49	3 086 298,49	2 469 038,80	1 851 997,10	1 234 519,40	617 259,70
Cotisation au FG	10 802,04	10 802,04	10 802,04	10 802,04	8 641,64	6 481,23	4 320,82	2 160,41
Cotisation à verser	64 812,27							

Source : ANSEJ, T.O

Méthode de calcul : exemple la 1ère année

- Le montant principal à rembourser à partir de la 4ème année = montant du crédit / 5ans
 $= 3\,086\,298,38 \text{ DA} / 5$
 $= 617\,259,70$
- Le Taux bonification est de 100 %, le promoteur ne paye pas l'intérêt et ce en application des dispositions du décret exécutif n°13-253 du 02 juillet 2013.
- Concernant l'intérêt bancaire, il est de 0,00%.
- Cotisation au fonds de garantie = (montant du crédit x 0.35 %) soit :
 $3\,086\,298,49 \times 0.35 \% = 10\,802,04$
- La cotisation à verser représente le total de la cotisation au FG pour les 8 années qui sera versé par le promoteur au moment de l'obtention de son accord bancaire, soit :
 $10\,802,04 + 10\,802,04 + 10\,802,04 + 10\,802,04 + 8\,641,64 + 6\,481,23 + 4\,320,82$
 $+ 2\,160,41 = 64\,812,27 \text{ DA}$

Pour le calcul du reste à rembourser on procède de la façon suivante :

- Montant du crédit – le principal = reste à rembourser pour la 2ème année.

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Pour les années qui suivent on procède au même calcul.

✓ Bilan d'ouverture :

Le tableau suivant représente le bilan d'ouverture de cette microentreprise qui permet de nous montrer les fonds propres (44 089,98 DA) les investissements et les dettes financières de cette entreprise qui représente l'emprunt bancaire (3 086 298,49) et le PNR de l'ANSEJ (1 278 609,38).

Tableau N° 10 : Bilan d'ouverture

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
		1- FONDS PROPRES	44 089,98
2- INVESTISSEMENT			
Frais préliminaire	271 060,85		
Equipements de production	1 287 937,00		
Outillages	0,00		
Matériels roulants	2 750 000,00		
Matériels de bureau	0,00		
Matériels informatiques	0,00		
Aménagement	0,00		
Autres	0,00		
cheptel	0,00		
3- STOCKS			
Matières et Fournitures	0,00		
4- CREANCES		5- DETTES D'INVESTISSEMENT	
Caisse et banque	100 000,00	Emprunt bancaires (CMT)	3 086 298,49
Frais de la location	0,00	Autres emprunts (PNR Classique)	1 278 609,38
		Autres emprunts (PNR LO)	0,00
		Autres emprunts (PNR VA)	0,00
TOTAL	4 408 997,85	TOTAL	4 408 997,85

Source : ANSEJ, T.O

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

- ✓ **Analyse du bilan prévisionnel sur 8 ans** : Le bilan prévisionnel nous permet d'analyser la structure financière de la microentreprise sur une période de huit (08) années.

Tableau N° 11 : Bilan prévisionnel de la 1ère année, 2ème année et 3ème année.

ACTIF	1 ^{er} année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} année		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENT	4 308 997,85	733 005,87	3 575 991,98	4 308 997,85	1 466 011,75	2 842 986,11	4 308 997,85	2 199 017,61	2 109 980,24
Frais préliminaire	271 060,85	54 212,17	216 848,68	271 060,85	108 424,34	162 636,51	271 060,85	162 636,51	108 424,34
Equipements de production	1 287 937,00	128 793,70	1 159 143,30	1 287 937,00	257 587,40	1 030 349,60	1 287 937,00	386 381,10	901 555,90
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements roulant	2 750 000,00	550 000,00	2 200 000,00	2 750 000,00	1 100 000,00	1 650 000,00	2 750 000,00	1 650 000,00	1 100 000,00
Matériels de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3- STOCKS			0,00			0,00			0,00
Matières et Fournit									
4- CREANCES			990 949,38			1 987 540,10			2 954 779,54
La caisse			297 284,81			596 262,03			886 433,86
Banque			693 664,56			1 391 278,07			2 068 345,68
Frais de location			0,00			0,00			0,00
TOTAL			4 566 941,35			4 830 526,21			5 064 759,78
PASSIF									
1- FONDS PROPRES			44 089,98			44 089,98			44 089,98
Résultat en inst. D'affect.									
5- DETTES D'INVESTISSEMENT			4 364 907,87			4 364 907,87			4 364 907,87
Emprunts bancaires			3 086 298,49			3 086 298,49			3 086 298,49
Autres emprunts (ANSEJ)			1 278 609,38			1 278 609,38			1 278 609,38
Dettes fournisseurs									
Dettes à court terme									
Détention pour compte			0,00			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			0,00			0,00			0,00
RESULTATS			157 943,51			421 528,36			655 761,94
TOTAL			4 566 941,35			4 830 526,21			5 064 759,78

Source : ANSEJ T.O

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Tableau N° 11 : Bilan prévisionnels de la 4ème année, 5ème année et 6ème année.

ACTIF	4ème année			5ème année			6ème année		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENT	4 308 997,85	2 932 023,48	1 376 974,37	4 308 997,85	3 665 029,35	643 968,50	1 287 937,00	772 762,20	515 174,80
Frais préliminaire	271 060,85	216 484,68	154 212,17	271 060,85	271 060,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Équipements de production	1 287 937,00	515 174,80	772 762,20	1 287 937,00	643 968,50	643 968,50	1 287 937,00	772 762,20	515 174,80
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Équipements roulant	2 750 000,00	2 200 000,00	550 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6- STOCKS			0,00			0,00			0,00
Matières et Fournit									
7- CREANCES			3 720 963,13			4 062 715,16			4 268 488,81
La caisse			1 116 288,94			1 218 814,55			1 280 546,64
Banque			2 604 674,19			2 843 900,61			2 987 942,17
Frais de location			0,00			0,00			0,00
TOTAL			5 097 937,50			4 706 683,66			4 783 663,61
PASSIF									
2- FONDS PROPRES			44 089,98			44 089,98			44 089,98
Résultat en inst. D'affect.									
8- DETTES D'INVESTISSEMENT			4 364 907,87			3 747 648,18			3 130 388,48
Emprunts bancaires			3 086 298,49			2 469 038,80			1 851 779,10
Autres emprunts (ANSEJ)			1 278 609,38			1 278 609,38			1 278 609,38
Dettes fournisseurs									
Dettes à court terme									
Détention pour compte			0,00			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			0,00			0,00			0,00
RESULTATS			688 939,65			914 945,51			1 609 185,16
TOTAL			5 097 937,50			4 706 683,66			4 783 663,61

Source : ANSEJ , T.O

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Tableau N° 11 : Bilan prévisionnels de la 7ème année et 8ème année.

ACTIF	7ème année			8ème année		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
2-INVESTISSEMENT	1 287 937,00	901 555,90	386 381,10	1 287 937,00	1 030 349,60	257 587,40
Frais préliminaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements de production	1 287 937,00	901 555,90	386 381,10	1 287 937,00	1 030 349,60	257 587,40
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9- STOCKS			0,00			0,00
Matières et Fournit						
10- CREANCES			4 054 024,86			3 867 588,96
La caisse			1 216 207,46			1 160 276,69
Banque			2 837 817,40			2 707 312,27
Frais de location			0,00			0,00
TOTAL			4 440 405,96			4 125 176,36
PASSIF						
3- FONDS PROPRES			44 089,98			44 089,98
Résultat en inst. D'affect.						
11- DETTES D'INVESTISSEMENT			2 513 128,78			1 895 869,08
Emprunts bancaires			1 234 519,40			617 259,70
Autres emprunts (ANSEJ)			1 278 609,38			1 278 609,38
Dettes fournisseurs						
Dettes à court terme						
Détention pour compte			0,00			0,00
Dettes d'exploitation			0,00			0,00
RESULTATS			1 883 187,21			2 185 217,31
TOTAL			4 440 405,96			4 125 176,36

Source : ANSEJ , T.O

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

- A la lecture de l'actif du bilan, nous remarquons que la valeur des frais préliminaires et les valeurs des équipements de production diminuent d'une année à une autre, cela est dû à leur amortissement.
- La durée de vie des équipements de production est de 10 ans.
- La méthode de calcul de l'amortissement utilisé par l'ANSEJ est l'amortissement constant.
- Le taux l'amortissement appliqué est déterminé par la formule suivante :
- Le taux d'amortissement des équipements de production :
$$100 / \text{durée de vie de l'équipement} = 100 / 10 \text{ ans} = 10 \%$$
- Les frais préliminaires sont amortis sur 5 ans :
- Taux d'amortissement des frais préliminaires = $100 / \text{durée}$:
$$100 / 5 \text{ ans} = 20 \%$$
- Le matériel roulant est amorti sur 05 ans :
- Taux d'amortissement de matériel roulant = $100 / \text{durée}$
$$100 / 5 \text{ ans} = 20\%$$

Tableau N°12 : Exemple de calcul du Montant Amortissement

Désignation	Montant	taux	amortissement
Equipement de production	1 287 937,00	10%	128 793,70
Frais préliminaires	271 060,85	20%	54 212,17
Matériel roulant	2 750 000,00	20%	550 000,00

Source : établi par nous même

- Pour ce qui est du passif, on remarque la stabilité des fonds propres pour les 8 ans, aussi la diminution du crédit bancaire à partir de la 5ème année dû à la fin de la période d'exonération des trois premières années.
- En ce qui concerne le P.N.R, il reste stable tout au long des 8 années, car le remboursement de dernier commencera juste après le remboursement intégral de l'emprunt bancaire.

Analyse des bilans prévisionnels par la méthode des Ratios

Il existe plusieurs ratios qui sont utilisés pour l'analyse financière, mais on va calculer les ratios qui reflètent l'objet de notre travail :

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

➤ Ratio de structure

• Le Fonds de roulement (FR)

Le FR est l'excédent des capitaux permanent sur les immobilisations nettes (c'est-à-dire amortissements déduits), excédent qui permet de financer en partie ou en totalité des besoins liés au cycle d'exploitation⁶³. Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanents} - \text{actif immobilisé}$$

Tableau N°13 : le fonds de roulement

Années	01	02	03	04	05	06	07	08
FR	990949,38	1987540,10	2954779,54	3720963,13	4062715,16	4268488,81	4054024,86	3867588,96

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

- Exemple de calcul (1ère année) :

$$(44\ 089,98 + 3\ 086\ 298,49 + 1\ 278\ 609,38 + 157\ 943,51) - 3\ 575\ 991,98 = 990\ 949,38$$

- FR > 0 : Equilibre financier à long terme, les ressources stables couvrent largement les emplois stables et l'entreprise dégage une marge de sécurité.

• Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR est la part des actifs circulants (ou besoin d'exploitation) dont le financement n'est pas assuré par le passif circulant (ou ressources d'exploitation). Ce financement se trouve, par suite, à la charge de l'entreprise, par le biais de son FR.⁶⁴ Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{BFR} = \text{actif circulant} - \text{passif circulant}$$

Tableau N° 14 : le BFR

Années	01	02	03	04	05	06	07	08
BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

- Exemple de calcul (1ère année) :

- Actif circulant et Passif circulant = 0,00 pour les huit années, donc :

$$\text{BFR est nul} = 0,00$$

⁶³ Bouyakoub.F ; Op,Cit, P175.

⁶⁴ Idem ; P182.

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

- **La trésorerie nette (TN)**

La trésorerie nette est la différence entre le FR et le BFR ou bien la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passif :

$$TN = FR - BFR$$

$$\text{Ou } TN = \text{Trésorerie actif} - \text{trésorerie passif}$$

Tableau N°15 : La trésorerie nette

Années	01	02	03	04	05	06	07	08
TN	990949,38	1987540,10	2954779,54	3720963,13	4062715,16	4268488,81	4054024,86	3867588,96

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

- Le BFR est nul, donc la trésorerie nette est égale au FR qui est égal à la trésorerie active.
- $TN > 0$: équilibre financier immédiat, la TN provient de ressources permanentes après la couverture des besoins de financement à court terme.

➤ **Ratio de gestion**

- **Ratio de l'indépendance financière ou Autonomie financière**

Le ratio d'autonomie financière est un indicateur utilisé pour déterminer le niveau de dépendance d'une entreprise vis-à-vis de ces créanciers, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus une entreprise est indépendante des banques et vice versa. Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Autonomie financière} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\sum \text{Dettes à long et moyen terme}}$$

Tableau N° 16 : L'autonomie financière

Années	01	02	03	04	05	06	07	08
Ratio	0,010	0,010	0,010	0,010	0,012	0,014	0,017	0,023

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel.

- **Exemple de calcul (1^{ère} année) :**

$$\text{Autonomie financière} = \frac{44\,089,98}{4\,364\,907,87} = 0.010$$

Le ratio de l'autonomie financière nous indique que les capitaux propres ne couvrent pas largement le niveau des dettes de l'entreprise, car ce dernier est inférieur à 01 (l'entreprise n'est pas capable de financer ces dettes par ces capitaux propres). Ce qui montre que l'entreprise est dépendante de ses créanciers qui sont la banque et l'ANSEJ.

➤ **Ratios de rentabilité**

• **Ratio de la rentabilité économique**

Ce ratio mesure la rentabilité des actifs investis dans l'entreprise. Il permet de rémunérer les capitaux investis dans l'entreprise.⁶⁵

La rentabilité économique mesure la rentabilité des capitaux engagés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des capitaux investis. Pour ne tenir compte que de l'activité « normale » (donc récurrente) de l'entreprise.⁶⁶

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat net d'exploitation}}{\text{Total actif}}$$

Tableau N° 17 : Rentabilité économique

Années	01	02	03	04	05	06	07	08
Ratio	0,0345	0,0872	0,1295	0,1351	0,1944	0,3364	0,4241	0,5297

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

- **Exemple de calcul (1^{ère} année) :**

$$\text{Rentabilité économique} = \frac{157\,943,51}{4\,566\,941,35} = 0.0345$$

Nous constatons que ces résultats prouvent que l'entreprise est très rentable durant les huit années, même si elle enregistre des résultats faibles pour les premières années dues au démarrage d'activité.

• **Rentabilité financière**

La rentabilité financière est le rapport entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir.

La rentabilité financière mesure la rentabilité des capitaux propres, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à rémunérer les associés. Pour attirer les investisseurs ou ne pas «perdre» les associés actuels, l'entreprise a pour objectif de maximiser ce ratio.⁶⁷ Il est calculé par la formule suivante :

$$\text{Rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat Net}}{\text{Capitaux propres}}$$

⁶⁵ ASLOUDJ N., GOUTAL W., « Analyse financière d'une entreprise : cas de la STH-DRC de Bejaia » ; Mémoire de Master Option : Monnaie Banque et environnement international, université de béjaia, 2016/2017 ; P.58

⁶⁶ <https://www.maxicours.com/se/cours/la-rentabilite-economique-et-la-rentabilite-financiere/> consulté le 24/11/2020.

⁶⁷ <https://www.maxicours.com/se/cours/la-rentabilite-economique-et-la-rentabilite-financiere/> consulté le 24/11/2020.

Tableau N° 18 : Rentabilité financière

Année	01	02	03	04	05	06	07	08
ratio	3,58	9,56	14,84	15,62	20,75	36,50	42,85	49,56

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel de la micro-entreprise

- **Exemple de calcul (1^{ère} année) :**

$$Rentabilité\ financière = \frac{157\ 943,51}{44\ 089,98} = 3,58$$

Nous constatons que ces résultats prouvent que l'entreprise est très rentable durant les toutes les années, même si qu'elle enregistre des résultats faibles pour les premières années dû au démarrage d'activité.

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

- ✓ **Analyse du TCR prévisionnel sur 8 ans** : Le tableau ci-dessous représente le tableau du compte de résultat prévisionnel sur huit années d'activités de la micro-entreprise.

Tableau N° 19 : TCR prévisionnel

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8
Vente M/ses								
M/ses consommées								
Marge brute	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations fournis	2 350 000,00	2 585 000,00	2 843 500,00	3 127 850,00	3 440 635,00	3 784 698,50	4 163 168,35	4 579 485,19
Matière et fournitures consommées	200 000,00	210 000,00	220 500,00	231 525,00	243 101,25	255 256,31	268 019,13	281 420,08
Services	310 000,00	322 400,00	335 296,00	348 707,84	362 656,15	377 162,40	392 248,90	407 938,85
Transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loyers charges locatives	240 000,00	249 600,00	259 584,00	269 967,36	280 766,05	291 996,70	303 676,56	315 823,63
Entretien et réparation	70 000,00	72 800,00	75 712,00	78 740,48	81 890,10	85 165,70	88 572,33	92 115,22
Autres services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur ajoutée	1 840 000,00	2 052 600,00	2 287 704,00	2 547 617,16	2 834 877,60	3 152 279,79	3 502 900,33	3 890 126,25

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

Tableau 19 : TCR prévisionnel (suite)

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8
Frais de personnel	732 000,00	746 640,00	761 572,80	776 804,26	792 840,34	808 187,15	824 350,89	840 837,91
Frais divers	217 050,62	151 425,77	137 363,39	124 707,26	111 156,33	98 744,45	87 357,72	76 893,62
Assurances	156 248,58	140 623,72	126 561,35	113 905,21	102 514,96	92 263,22	83 036,90	74 733,21
Autres frais	60 802,04	10 802,04	10 802,04	10 802,04	8 641,64	6 481,23	4 320,82	2 160,41
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	62 557,00	68 812,70	75 693,97	83 263,37	91 589,70
TAP 2%	0,00	0,00	0,00	62 557,00	68 812,70	75 693,97	83 263,37	91 589,70
Droit de douanes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	733 005,87	733 005,87	733 005,87	733 005,87	733 005,87	183 005,87	183 005,87	183 005,87
Charges d'exploitation	1 682 056,49	1 631 071,64	1 631 942,06	1 697 074,39	1 705 315,24	1 165 631,44	1 177 977,85	1 192 327,10
RBE	157 943,51	421 528,36	655 761,94	850 542,77	1 129 562,36	1 986 648,35	2 324 922,48	2 697 799,15
IRG ou IBS	0,00	0,00	0,00	161 603,13	214 616,85	377 463,19	441 735,27	512 581,84
Résultat net d'exploitation	157 943,51	421 528,36	655 761,94	688 939,65	914 945,51	1 609 185,16	1 883 187,21	2 185 217,31
Cash-flow net	890 949,38	1 154 534,23	1 388 767,81	1 421 945,52	1 647 951,38	1 792 191,03	2 066 193,08	2368223,18
Cash-flow cumulés	890 949,38	2 045 483,61	3 434 251,41	4 856 196,93	6 504 148,31	8 296 339,34	10 362 532,42	12 730 755,60
Cash-flow actualisés	832 662,97	1 008 414,91	1 133 648,21	1 084 795,43	1 174 966,56	1 277 807,44	1 473 167,11	1 688 510,40

Source : ANSEJ T.O

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

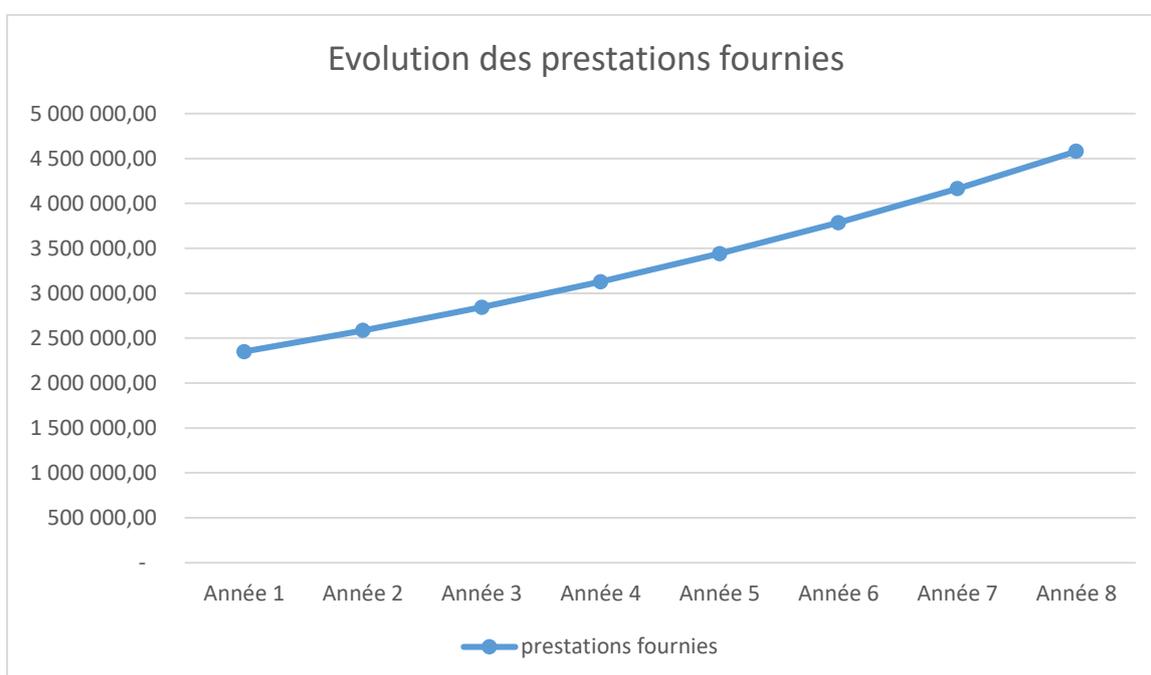
Le TCR prévisionnel nous permet d'analyser l'évolution de la production vendue, la valeur ajoutée, le résultat brut et net d'exploitation de la micro-entreprise

➤ Analyse de TCR prévisionnel

- La marge brute de l'entreprise est nulle durant toutes les huit années.
- **Les prestations fournies par l'entreprise durant les huit années**

Les prestations fournies représentent le chiffre d'affaire annuel de l'installation et réparation de chaudières, ces prestations fournies augmentent de 10% chaque année, et elle est de 2 350 000,00 la première année et 4 579 485,19 DA la huitième année.

Graphes N° 1 : Evolution des prestations fournies en DA

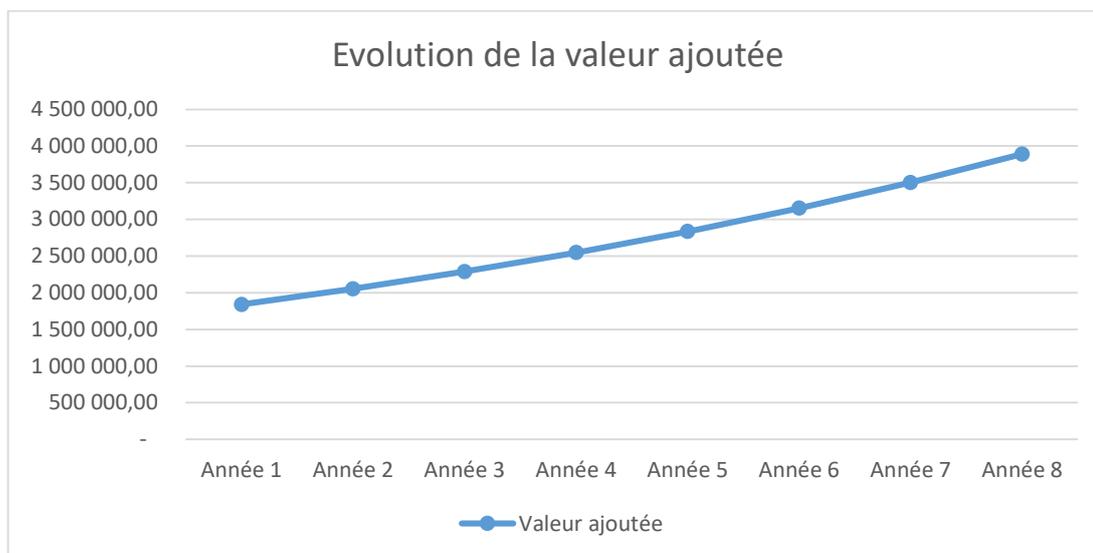


Source : établi par nous-même à travers le TCR

- **La valeur ajoutée de la micro entreprise durant huit années d'activité**

L'évolution de la valeur ajoutée de la micro entreprise en question est donnée par le graphe ci-après :

Graphe N° 2 : Evolution de la VA en DA



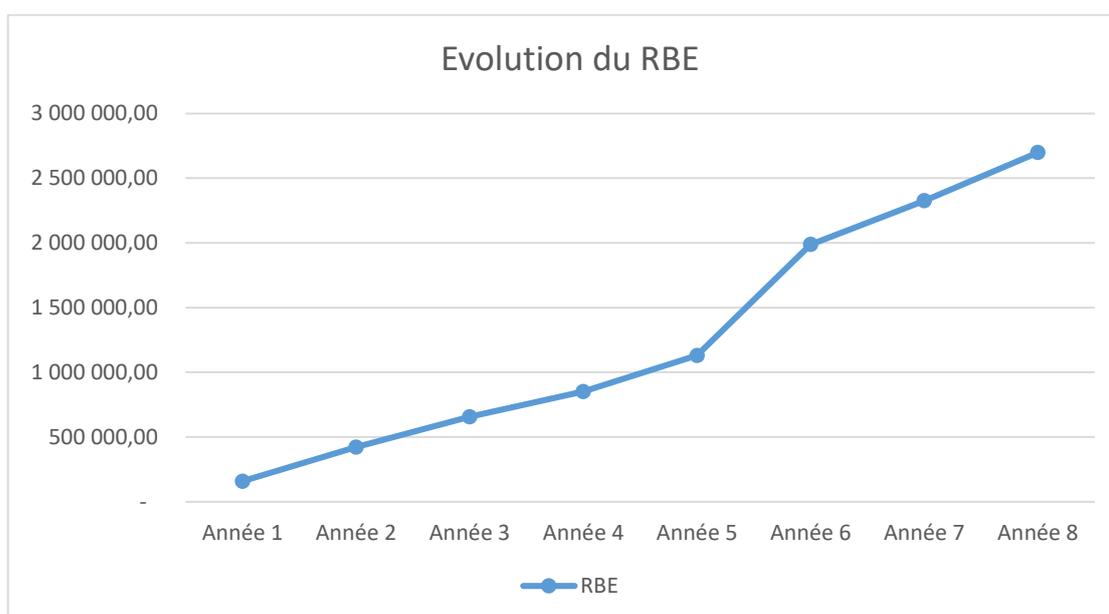
Source : établi par nous-même à travers le TCR

La valeur ajoutée est égale à la valeur des prestations fournies moins la valeur des charges, elle fournit une bonne mesure l'activité de l'entreprise. Nous constatons que cette valeur ajoutée est en progression d'une année à l'autre, elle est de 1 840 000,00DA la première année et de 3 890 126,25 DA la huitième année, ce qui signifie que l'entreprise est en bonne santé.

- **Le résultat brut d'exploitation (RBE) durant huit années**

Le graphe ci-dessous montre l'évolution du résultat brut d'exploitation pendant huit années.

Graphe N° 3 : Evolution du résultat brut d'exploitation en DA



Source : établi par nous-même à travers le TCR

Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ de TIZI-OUZOU

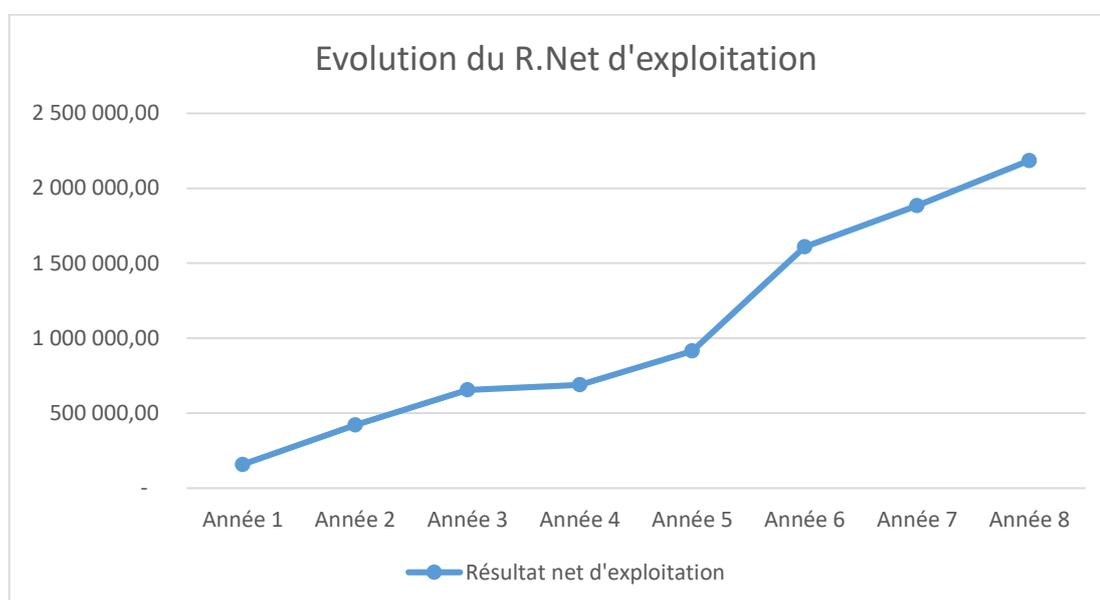
Cette micro-entreprise a dégagé un RBE durant les huit années d'activité. Cela signifie que la valeur ajoutée est suffisante pour couvrir toutes ses charges.

On remarque que cette entreprise a réalisé pendant cette période un résultat (RBE) qui est en progression, il est passé de 157 943,51 DA pour la première année à 2 697 799,15 DA pour la huitième année d'exercice. Et cela est dû à la progression de la valeur ajoutée.

- **Résultat net d'exploitation durant huit années**

Le graphe suivant montre l'évolution du résultat net d'exploitation pendant huit années d'activité de la microentreprise :

Graphe N° 4 : Evolution du résultat net d'exploitation en DA



Source : établi par nous-même à travers le TCR

Le résultat net est celui dégagé après le paiement de l'impôt, et nous distinguons que le résultat de cette micro-entreprise est en augmentation durant les huit années d'exercice, et il est toujours positif.

- **Les cash-flows nets durant les huit années**

$$\text{Cash flow net} = \text{Bénéfice net} + \text{Dotations}$$

- **Exemple (1ère année)**

$$157\,943,51 + 733\,005,87 = 890\,949,38$$

- Taux d'actualisation :

$$\text{Cash flow actualisé} = \frac{\text{cash flow net}}{(1 + \text{taux d'actualisation})^n}$$

$$\text{Taux d'actualisation} = \frac{\text{cash flow net}}{\text{cash flow actualisé}} - 1$$

$$\text{Taux d'actualisation} = \frac{890\,949,38}{832\,662,97} - 1 = 0,07$$

Donc le taux d'actualisation est de **7%**

- **La valeur actuelle nette (VAN)**

$$\text{VAN} = \sum \text{cash flow actualisé} - \text{Investissement initial}$$

$$\text{VAN} = (832\,662,97 + 1\,008\,414,91 + 1\,133\,648,21 + 1\,084\,795,43 + 1\,174\,966,56 + 1\,277\,807,44 + 1\,473\,167,11 + 1\,688\,510,40) - 4\,408\,997,85$$

$$\text{VAN} = \mathbf{5\,264\,975,18}$$

A travers l'étude financière de la micro-entreprise nous pouvons dire que cette micro-entreprise est rentable puisqu'elle dégage une VAN positive d'un montant **5 264 975,18**.

Conclusion du chapitre III

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire que l'Etat algérien a mis en place un dispositif d'aide à la création d'entreprise qui encourage et accompagne les jeunes promoteurs dans la réalisation de leurs futurs projets d'investissement à travers l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) qui leur fournit des avantages pour la réussite de leurs projets.

La réussite des projets d'investissement créés dans le cadre de l'ANSEJ est conditionnée par le suivi et respect de toutes les étapes de création d'entreprise.

Dans notre cas, l'étude financière du projet a révélé que cette micro-entreprise est rentable sur le plan financier et le plan économique.

Dans ce projet étudié nous constatons que le ratio de l'autonomie financière est inférieur à 01, ce qui montre que l'entreprise est dépendante de ses créanciers qui sont la banque et l'ANSEJ. Nous constatons aussi une croissance des ratios de rentabilité durant les six années d'activité, ce qui signifie que cette micro-entreprise est rentable, et durant les deux dernières années la micro-entreprise dégage un résultat nul qui donne une rentabilité nulle.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

L'enthousiasme suscité par les petites et moyennes entreprises (PME) est devenu un phénomène mondial. Quel que soit leurs régimes politiques ou les niveaux de développement économique ou industriel, les PME sont considérées comme des entreprises aux multiples vertus : adaptabilité, flexibilité, créativité....

Pour conclure notre travail, nous pouvons dire que les petites et moyennes entreprises jouent un rôle très important dans le développement et la croissance de l'économie mondiale.

Dans un premier lieu, nous avons traité les PME, leur définition, leur classification et leur rôle ainsi que leurs caractéristiques et spécificité. La définition des PME varie d'un pays à un autre, mais son importance accrue dans les pays développés et en développement est démontrée notamment en termes de création de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Dans un deuxième lieu, nous avons traité la problématique de la création d'entreprise ainsi que les modalités de financement des entreprises dont nous distinguons le financement interne (par fonds propres) et le financement externe (par endettement).

La création d'entreprise est un phénomène complexe et hétérogène, elle n'est pas aussi facile, pour mieux réussir le projet, il faut que le créateur soit un agent de formation et de qualité qui peut avoir une bonne idée, il est recommandé de suivre respectueusement toutes les étapes de la création.

L'Etat algérien a mis à la disposition des jeunes promoteurs un ensemble de dispositifs qui permet de les encourager et les accompagner durant tout le processus de création. Dans notre travail de recherche, nous nous sommes intéressés au dispositif ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) qui est un dispositif qui permet de favoriser et d'encourager toute forme d'entrepreneuriat et de création d'entreprise.

L'ANSEJ accompagne les jeunes promoteurs dans la réalisation de leurs projets de créations, ces jeunes promoteurs, pour mieux réussir leurs projets et mieux franchir les étapes de création, doivent suivre des formations sur les techniques de gestion des entreprises assurées par ce dispositif ANSEJ.

L'agence est considérée comme le dispositif le plus important dans la lutte contre le chômage et elle joue un rôle très important dans le financement et la création des entreprises notamment les petites entreprises appelées les micro-entreprises.

Le financement des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ provient généralement de trois différentes sources à savoir : l'apport personnel de promoteur, le prêt non rémunéré (PNR) de l'ANSEJ, et le crédit bancaire.

CONCLUSION GENERALE

Aujourd'hui, les PME occupent une place très importante dans l'économie algérienne, et leurs rôles dans l'activité économique du pays ne cessent d'augmenter avec les nouvelles créations. Cependant leur poids dans le développement économique reste à renforcer à travers des nouveaux dispositifs d'encouragement et d'accompagnement, en offrant de l'assistance technique et des services de formation.

Malgré la mise en place de tous ces dispositifs d'appui en faveur de l'encouragement de l'investissement et de l'entrepreneuriat par les pouvoirs publics, ce secteur reste peu développé, et les autorités Algériennes ont besoin de beaucoup plus d'efforts pour développer ce secteur afin de pouvoir bénéficier des avantages que représente les PME pour l'Algérie.

Afin de développer la culture du travail et la performance économique et social, nous suggérons le développement des différents secteurs d'activités par la création de nouvelles entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat et ce, pour résoudre le manque d'emplois et de richesses.

Nous pouvons dire à l'issue de notre travail et notre passage au niveau de l'ANSEJ Tizi-Ouzou que l'ANSEJ seule ne peut pas résoudre la question de l'emploi puisqu'il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des jeunes promoteurs et d'aide à la création de leurs projets d'investissements...

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

I- Ouvrages

- 1- AFFILE B., GENTIL C., « Les grandes questions de l'économie contemporaine », éd l'Etudiant, Paris, 2010.
- 2- BELLETANTE B., LEVRATTO N., PARNAQUE B., « Diversité économique et mode de financement des PME », Ed L'Harmattan, France, 2001.
- 3- BOUYAKOUB F., « L'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger, 2000.
- 4- CAPRON H., « Entrepreneuriat et création d'entreprises », Ed de boeck, Bruxelles, 2009.
- 5- CHARLES A., MAURICE S., REDOR E., « Le financement des entreprises » édition Economica, Paris, 2014.
- 6- DUHAMEL J., STUDER-LAURENS J., « Création d'entreprise », éd Vuibert, France, 2014.
- 7- FAYOLLE A., « Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre », Ed Dunod, 2ème éd; Paris, 2012.
- 8- GREVET A., « Créer ou reprendre une entreprise », EYROLLES ; 26ème éd ; PARIS ; 2013.
- 9- LEGER-JARNIOU C., « Etude de marché : Comment la réussir pour construire son business model », Ed DUNOD , 4ème éd, Paris ; 2011
- 10- LEVRATTO N., « Les PME : définition, rôle économique et politique publique », Ed. Boeck, 1^{ère} éd, Bruxelles, 2009.
- 11- PAPIN R., « Création d'entreprises : comment trouver le meilleur financement », Ed DUNOD, 2018, Paris.
- 12- PASTRE. O, « Economie d'entreprise », éd ECONOMICA, Paris, 2012.

II- Articles et Revues

- 1- AKNINE SOUIDI R. ET FERFRRA Y., « Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises », Revue des sciences économiques et de gestion, N°14, 2014.

- 2- ANAIRI F., RADY S., « Sources De Financement Des Petites Et Moyennes Entreprises (PME) Et Contraintes De Survie », Université Mohammed V de Rabat, Maroc.
- 3- BELATTAF M., NASROUN N., « Entrepreneuriat et innovation : les facteurs stimulant l'innovation dans les PME du secteur agroalimentaire de Béjaïa », revues EcoNature, N 02/2015.
- 4- CHELLIL A., AYADI S.M., « PME en Algérie : réalités et prescriptives », Revue Algérienne, Université de Tlemcen.
- 5- Conférence internationale du Travail, 104e session, 2015, Rapport IV, « Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs », Bureau international du Travail, Genève.
- 1- SI LAKHAL K., KORICHI Y., GABOUSSA A., « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Revue de la performance des entreprises Algériennes, N° 04/2013.

III- Thèses et mémoires

- 1- ASLOUDJ N., GOUTAL W., « Analyse financière d'une entreprise : cas de la STH-DRC de Béjaïa », Mémoire de Master, Option : Monnaie, Banque et environnement international, Université de Bejaïa, 2016/2017.
- 2- BOUSLIKHANE A., « Enseignement de l'entrepreneuriat : pour un regard paradigmatique autour du processus entrepreneurial » ; Thèse de doctorat, Université de Nancy 2, 2011 ; disponible sur le site <http://docnum.univ-lorraine.fr/>.
- 3- BOUKHENAK M., CHENNIT N. : « Le rôle des PME dans le développement local : cas de la commune d'El-Kseur », Mémoire de Master, Option Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, Université de Bejaïa, 2016.
- 4- CHAMEK S., MEDDAR D. : « La création et le financement des PME dans le cadre du dispositif CNAC, Cas : CNAC Tizi Ouzou 2004-2017 », Mémoire de master, Finance d'entreprise, UMMTO, 2017/2018.
- 5- DECHERA M., « Stratégie de développement des PME et le développement local : Essai d'analyse à partir du cas de la région Nord-Ouest de l'Algérie », Mémoire de Magister, Université d'ORAN, soutenu le 02/12/2014.
- 6- HAMOUR C., « Entrepreneuriat des diplômés universitaires dans le cadre du dispositif ANSEJ », Mémoire de magister ; Option management des entreprises ; UMMTO, 29 avril 2019.

- 7- MEKBEL M., YOUSFI A., « Le financement des PME en Algérie : contraintes et perspectives, cas de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de Master option Finance d'entreprise, Université de Bejaïa, 2013/2014.
- 8- OUKHALED L., SADEK S., « Evaluation de la politique d'autofinancement au sein d'une PME, Cas : Pharmacie officine A.D de A.E.H », Mémoire de master option finance d'entreprise, UMMTO, 10/10/2017.

IV_ Textes juridiques

- 1- Décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie-ethanie 1417 correspondant au 08 Septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- 2- Journal officiel de la république Algérienne N°2, du 11/01/2017.
- 3- Journal Officiel de la république Algérienne N°70, du 25/11/2020.

V- Autres Documents

- 1- Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Ministère de l'industrie et des mines, Edition Novembre 2019.
- 2- « Entreprendre avec l'ANSEJ », document interne à l'ANSEJ,

VI-Sites internet

- 1- www.andi.dz
- 2- www.angem.dz
- 3- Www.ansej.dz
- 4- www.insee.fr/
- 5- www.insee.fr
- 6- <https://www.maxicours.com/se/cours/la-rentabilite-economique-et-la-rentabilite-financiere/>
- 7- www.bpifrance-creation.fr
- 8- <https://www.oecd-ilibrary.org>

Liste des Tableaux

Tableau N° 01 : Population globale des PME à la fin du premier semestre 2019	14
Tableau N° 02 : Les emplois déclarés durant la période 2014 – 2018.....	19
Tableau N° 03 : Evolution de la VA par secteur juridique hors hydrocarbure	20
Tableau N° 04 : Les différentes formes de l’entrepreneuriat.....	28
Tableau N°5 : Les équipements acquis dans le cadre de l’ANSEJ au titre de la phase de réalisation	58
Tableau N° 6 : Le véhicule acquis au titre de la phase de réalisation de projet.....	58
Tableau N° 7 : Structure d’investissement.....	59
Tableau N° 8 : Structure de financement	60
Tableau N°9 : Tableau d’amortissement du crédit bancaire	61
Tableau N° 10 : Bilan d’ouverture	62
Tableau N° 11 : Bilan prévisionnel.....	63
Tableau N°12 : Exemple de calcul Montant Amortissement.....	66
Tableau N°13 : Le fond de roulement.....	67
Tableau N° 14 : Le BFR.....	67
Tableau N°15 :La trésorerie nette	68
Tableau N° 16 : L’autonomie financière.....	68
Tableau N° 17 : Rentabilité économique	69
Tableau N° 18 : Rentabilité financière.....	70
Tableau N° 19 : TCR prévisionnel.....	71

Liste des Figures

Figure N° 01 : Etapes de création des PME	35
--	-----------

Liste des Graphes

Graphe N° 1 : Evolution des prestations fournies.....	73
--	-----------

Graphe N° 2 : Evolution de la valeur ajoutée	74
---	-----------

Graphe N° 3 : Evolution du résultat brut d'exploitation.....	74
---	-----------

Graphe N° 4 : Evolution du résultat net d'exploitation	75
---	-----------

ANNEXES

ANNEXE N° 01 : Attestation d'éligibilité



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية وزارة العمل و التشغيل والضمان الاجتماعي الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

ولاية : تيزي وزو
فرع :
ملحقة : تيزي وزو
شهادة رقم:

شهادة التأهيل للاستفادة من مساعدة الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب التمويل الثلاثي.

تعريف المؤسسة :

اسم أو التسمية الاجتماعية للمؤسسة :
عنوان المقر الاجتماعي (المقر الضريبي) :
البلدية : الولاية :
الشكل القانوني :
النشاط :

تعريف صاحب أو أصحاب المشروع :

الاستثمار المحر من طرف صاحب أو أصحاب المشروع المسين أدناه.

صاحب المشروع 1 :

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد - البلدية : الولاية : العنوان :

صاحب المشروع 2 :

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد - البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 3 :

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد - البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 4 :

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :

الولاية

مكان الإيداع - البلدية

تاريخ الإيداع

العنوان

طبقاً لقرار لجنة انتقاء، واعتماد وتمويل المشاريع في دورتها رقم بتاريخ و رداً على طلبكم للاستفادة من الامتيازات رقم 0000001 بتاريخ 1997/12/15 بمسند الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب أن تعلقكم بأن استثماركم مؤهل للاستفادة من مساعدة الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب مدابة من تاريخ إعداد قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية في إطار الإيجار على النحو التالي، مع التفيد بالالتزامات التالية:

- رصد المساهمة الشخصية.
- الاشتراك و الإحتراف في الصندوق الوطني للكفالة المشتركة لضمان أحطار القروض المسموح إياها الشباب ذوي المشاريع.
- المشاركة في تكوير إحصاري مظم من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، نل تمويل المشروع.

الإعانات المالية :

- قرض بدون فائدة
- قرض اصائي عبر مكاني عند الضرورة.
- تخفيض نسبة الفائدة السكية الى (100%).

الامتيازات الضريبية :

1/ خلال فترة إنجاز المشروع :

- الإعفاء من حقوق نقل الملكية تماثل مالي للإكسبات المقارنة الحاصلة في إطار إنشاء نشاط صناعي
- الإعفاء من حقوق التسجيل فيما يتعلق بالمفرد التأسسية للشركات

2/ خلال فترة استغلال المشروع و ابتداء من انطلاق النشاطات :

- الإعفاء من الرسم المفاري على الساعات و الساعات الإضافية مدة "3 سنوات" ، 6 سنوات أو 10 سنوات " حسب موقع المشروع ، انتهاء من تاريخ إنجائها
- اعماء كامل من الضريبة الخرافية الوحيدة IFU ، لمدة "3 سنوات" ، 6 سنوات أو 10 سنوات " حسب موقع المشروع. ابتداء من تاريخ استغلالها
- عند انتهاء فترة اعماء المذكورة في الملحة رقم 2 ، يمكن تمديدنا لسنتين (2) عندما يتعهد المستثمر بتوظيف ثلاثة (3) عمال على الأقل لمدة عمر محددة

غير أن المستثمرين - الأشخاص الطبيعيين الخاضعين للضريبة الجزائية الوحيدة - يتقون هدينين بدفع الحد الأدنى للضريبة الموافقة لتسوية 50 % من المبلغ المنصوص عليه في قانون الضرائب المباشرة والمقدر 10000 دج، بالنسبة لكل سنة مالية ، مهما يكن رقم الأعمال المحقق.

- الاستفادة من تخفيض الضريبة الجزائية الوحيدة المستحقة عند نهاية مرحلة الإعفاء، وذلك خلال الثلاث "3" سنوات الأولى من الإخضاع الضريبي:

- السنة الأولى من الإخضاع الضريبي : تخفيض قدره 70 % .
- السنة الثانية من الإخضاع الضريبي : تخفيض قدره 50 % .
- السنة الثالثة من الإخضاع الضريبي : تخفيض قدره 25 % .

مدة الصلاحية :

تحدد مدة صلاحية هذه الشهادة بسنتين ابتداء من تاريخ التوقيع عليها.

حرر بـ تيزي وزو في.....

ANNEXE N° 02 : Décision d'octroi d'avantages lié à la phase réalisation (DOAR)



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

ولاية:
فرع:
شهادة رقم:

قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية الخاصة بالإنجاز مرحلة الإنشاء

المدير العام للوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب :

- بمقتضى الأمر رقم 96-14 المؤرخ في 24 جوان سنة 1996 ، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 1996 ، ولاسيما المادة 16 منه ،
- بمقتضى الأمر رقم 96-31 المؤرخ في 30 ديسمبر سنة 1996 ، والمتضمن قانون المالية لسنة 1997 .
- بمقتضى الأمر رقم 09-01 المؤرخ في 26 رجب عام 1430 الموافق ل 22 جويلية سنة 2009 ، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2009 .
- بمقتضى قانون رقم 97-02 المؤرخ في 31 ديسمبر سنة 1997 ، والمتضمن قانون المالية لسنة 1998 ولاسيما المادة 46 منه .
- بمقتضى القانون رقم 03-22 المؤرخ في 04 ذي القعدة عام 1424 الموافق 28 ديسمبر سنة 2003 ، و المتضمن قانون المالية لسنة 2004 ،
- بمقتضى القانون رقم 09-09 المؤرخ في 13 محرم عام 1431 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2009 المتضمن قانون المالية لسنة 2010 ،
- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 96-234 المؤرخ في 02 جويلية سنة 1996 ، والمتعلق بدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم .
- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 10-149 المؤرخ في 02 جمادى الثانية عام 1432 الموافق ل 05 مايو سنة 2011 المتضمن تعيين السيد زماي مراد مدير عام الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-295 المؤرخ في 08 سبتمبر سنة 1996 الذي يحدد كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-087 الذي عنوانه الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-296 المؤرخ في 08 سبتمبر سنة 1996 و المتضمن إنشاء للوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب و تحديد قانونها الأساسي، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-297 المؤرخ في 24 ربيع الثاني عام 1417 الموافق ل 08 سبتمبر سنة 1996، المحدد لشروط و مستوى الإعانة الممنوحة للشباب ذوي المشاريع، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 98-200 المؤرخ في 14 صفر عام 1419 الموافق ل 09 يونيو سنة 1998، المتضمن إحداث صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع وتحديد قانونه الأساسي، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-485 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-089 الذي عنوانه " الصندوق الخاص لتطور مناطق الجنوب"،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-486 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-116 الذي عنوانه " الصندوق الخاص للتطور الاقتصادي للهضاب العليا"،
- بمقتضى القرار الوزاري المشترك المؤرخ في 09 أكتوبر سنة 1991، المتعلق بتحديد المناطق الواجب ترقيةها.
- بمقتضى طلب منح الامتيازات المقدمة رقم بتاريخ
- بمقتضى شهادة التأهيل رقم بتاريخ
- بمقتضى شهادة الانخراط في صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع رقم بتاريخ

يقرر

المادة / 01 : يعد هذا القرار في إطار الاستثمار المؤهل للمساعدة من جهاز دعم تشغيل الشباب .

المادة / 02 : التعريف بالمؤسسة

- اسم أو التسمية الاجتماعية للمؤسسة:
- عنوان المقر الاجتماعي(المقر الضريبي):
- البلدية:الولاية:
- الشكل القانوني:
- النشاط:
- رقم السجل التجاري أو وصل الإيداع:
- رقم التعريف الضريبي:
- الرقم الجبائي:

المادة 3 /: التعريف بصاحب أو أصحاب المشروع
المشروع المشار إليه في المادة الأولى المذكورة أعلاه ينحز من طرف صاحب أو أصحاب المشروع المذكورين أدناه .

صاحب المشروع 1

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد - البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 2

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد - البلدية : الولاية :
العنوان :

المادة 4 /: التعريف بالمسير

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد - البلدية : الولاية :
العنوان :

المادة 5 /: الامتيازات الممنوحة:

تمنح للمؤسسة المشار إليها في المادة 2 أعلاه في مرحلة إنجاز المشروع ، الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية التالية :

الامتيازات الضريبية

- الإعفاء من رسم نقل الملكية بمقابل مالي على الإكتساعات العقارية في إطار إنشاء نشاط صناعي .
- الإعفاء من حقوق التسجيل فيما يتعلق بالعقود التأسيسية للشركات .
- تطبيق نسبة منخفضة بـ 5 % فيما يخص الحقوق الجمركية للتجهيزات المستوردة والداخلية مباشرة في إنجاز الاستثمار .

الإعانات المالية

- قرض بدون فائدة محدد في هيكل تمويل المشروع
- قرض بدون فائدة إضافي عند اقتضاء الحاجة
- تخفيض بـ 100 % في معدل نسب الفوائد البنكية (بالنسبة للتمويل الثلاثي)

المادة 6 /: تاريخ مفعول الاستفادة من الامتيازات لمرحلة إنجاز الاستثمار :

حددت فترة الإنجاز لمدة سنة ويسرى مفعولها ابتداء من تاريخ توقيع هذا القرار إلا في حالة التجديد عمدا.

المادة 7 /: الإعفاءات الممنوحة في هذا القرار لا تعفي المؤسسة وأصحاب المشروع من التصريحات الضريبية في احترام الأجل المحددة قانونا

المادة 8 /: ترسل نسخة طبق الأصل من هذا القرار لكل الإدارات والمؤسسات المعنية بتطبيق هذا الجهاز.

حرر بـ تيزي وزو في.....
ع /الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

ملحق قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية
الخاصة بمرحلة الإنجاز

التسمية الاجتماعية :
المقر الإحتماعي:
البلدية:
الولاية:

قائمة برنامج التجهيزات و العتاد الواجب اقتناؤها

رقم	التعيين	الكمية	ملاحظات
1	.	.	
2	
3	.	.	
4	.	.	
5	.	.	
6	.	.	
7	.	.	
8	.	1	

ملاحظة: أنا الممضي أدناه أصح بشرفي بأن التجهيزات المذكورة في قائمة هذه الوثيقة موجهة لإنجاز الاستثمار موضوع قرار منح الامتيازات الخاصة بمرحلة الإنجاز رقم
تاريخ:

أنعهد ، بالالتزام بالاستعمال المصرح به إلى غاية الاهتلاك التام للتجهيزات .

حرر بـ نيزى ورو في

ع /الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

توقيع و ختم المسير

ANNEXE N° 03 : Cahier de charges

دفتر الشروط : التمويل الثلاثي

1- الموضوع :
يحدد دفتر الشروط هذا التزامات صاحب أو أصحاب المشروع المستفيدين من الامتيازات الجبائية و الإعانات المالية لجهاز دعم تشغيل الشباب طبقا للمادة 10 من المرسوم الرئاسي رقم 96-234 المؤرخ في 1996/07/02 المعدل و المتمم، و المتعلق بدعم تشغيل الشباب.

2- تعريف المؤسسة وهوية صاحب او اصحاب المشروع - تعريف المؤسسة:

- اسم أو التسمية الاجتماعية للمؤسسة..... :
- عنوان المقر الاجتماعي (المقر الضريبي)..... :
- البلدية :الولاية.....
- الشكل القانوني :
- النشاط :
- طلب منح الامتيازات رقم مؤرخ في.....
- شهادة التأهيل رقم صادرة في.....
- قرار منح الامتيازات في فترة الانجاز رقم صادرة في.....
- رقم الحساب البنكي :
- بنك وكالة
- رقم الانخراط في صندوق ضمان
أخطار القروض الممنوحة للشباب ذوي
المشاريع :
- رقم السجل التجاري أو وصل الإيداع .. :
- رقم التعريف الضريبي :
- رقم الاستدلال الإحصائي :
- الرقم الجبائي :

- هوية صاحب أو أصحاب المشروع:

صاحب المشروع 1

- اللقب : الاسم :
- اللقب الأصلي للمرأة :
- تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
- العنوان :

صاحب المشروع 2

- اللقب : الاسم :
- اللقب الأصلي للمرأة :
- تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
- العنوان :

- هوية صاحب المشروع (المسير)

صاحب المشروع 2

- اللقب : الاسم :
- اللقب الأصلي للمرأة :
- تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
- العنوان :

3- الشروط الخاصة بالقرض بدون فائدة:

- مبلغ القرض : دج
- فترة الاستعمال : سنة واحدة + 30 يوما
- فترة التسديد : 05 سنوات ابتداء من انتهاء فترة الانجاز و المحددة بسنة.
- رقم حساب تسديد القرض بدون فائدة: ، بنك : ، وكالة :
- الضمانات :
- رهن العتاد المنقول المتحرك لصالح الوكالة في الدرجة الثانية بعد البنك
- الرهن الحيازي للتجهيزات لصالح الوكالة في الدرجة الثانية بعد البنك
- السندات لأمر

- الالتزامات :

نحن الموقع (الموقعون) أدناه نلتزم بما يلي :

- الالتزامات المتعلقة بالقرض بدون فائدة:

المادة 01 : تسديد القرض عن طريق التحويل إلى حساب الوكالة بأقساط سداسية طبقا للأجال المحددة في جدول التسديد المبين أدناه، و يسلم للوكالة أمر التحويل المطابق للعملية.

جدول تسديد القرض بدون فائدة (تمويل ثلاثي

الرقم	رقم السند لأمر	تاريخ التسديد	المبلغ دج
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			

المادة 02 : دفع قيمة الرسوم و العمولات المرتبطة بتسخير و استعمال القرض وكذا كل الرسوم و العمولات التي يمكن أن تضاف إلى ذلك طبقا للنصوص التشريعية و القانونية (شروط البنوك).

الالتزامات العام

المادة 01 : انجاز المشروع طبقا للشروط المنصوص عليها في إطار جهاز دعم تشغيل الشباب.

المادة 02 : عدم التخلي - و تحت أي ظرف من الظروف - عن المعدات المكتتة في إطار الاستثمار الموضح في هذا الدفتر و المحددة في قائمة التجهيزات إلى غاية اهتلاكها التام.

المادة 03 : الاستجابة لكل استدعاء من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب و تسهيل كل الريارات الميدانية التي يقوم بها موظفوا الوكالة في إطار المتابعة ، وكذا تيسير الدخول إلى المحلات و البنايات المتعلقة بالمشروع.

المادة 04 : عدم إدخال أي تغيير على القانون الأساسي للمؤسسة، سجلها التجاري، معدتها، أشغال التهيئة و موقع المشروع دون إعلام الوكالة بذلك.

المادة 05 : عملا بأحكام المادة السادسة من قرار منح الامتيازات الخاصة بفترة الانجاز رقم 04/2014، المؤرخ في 10/03/2014، المتضمنة آجال الانجاز يتقدم صاحب المشروع إلى فرع الوكالة بعد استكمال انجاز المشروع و قبل الانطلاق في النشاط ، بغرض الاستفادة من قرار منح الامتيازات الخاصة بفترة الاستغلال، و المتضمنة في إعفاء تام من الضرائب التالية : (A.P,IRG,IBS) لمدة 03 سنوات.

المادة 06 : رهن حيازي لجميع المعدات المكتتاة في إطار المشروع المشار إليه في دفتر الشروط بالإضافة إلى تسجيل رهن المنقول على العتاد المتحرك لصالح البنك المقرض في الدرجة الأولى و لصالح الوكالة في الدرجة الثانية.

المادة 07 : اكتتاب تأمين على جميع معدات المؤسسة ضد كل الأخطار بنسبة 100% مع الأخذ في الاعتبار قيمتها بدون احتساب كل الرسوم (HT) مع حلول البنك المقرض محل المؤسسة المكتتية في الدرجة الأولى و الوكالة في الدرجة الثانية، على أن يجدد هذا التأمين إلى غاية انتهاء تسديد القرض.

- المادة 08 :** للاستفادة من الامتيازات الضريبية الخاصة بمرحلة الاستغلال، يجب على صاحب المؤسسة تقديم الوثائق التالية (على نسختين) :
- فواتير شراء المعدات: آلة، سيارة، أدوات عمل، أشغال تهيئة
 - البطاقة الجبائية
 - السجل التجاري/ بطاقة حرزي / بطاقة فلاح ... إلخ
 - عقد رهن حيازي للمعدات المكتتاة أو البطاقة الرمادية مسجل عليها رهن المنقول طبقاً لفواتير الشراء
 - شهادة التأمين السنوية متعددة الأخطار للعتاد غير المتحرك وشاملة الأخطار للعتاد المتحرك
 - رخصة الاستغلال بالنسبة للنشاطات المنظمة قانوناً.

المادة 09 : تقدم نسخة من جدول تسديد القرض البنكي لمصالح الوكالة و كذا الوثائق التي تثبت تسديد أقساط القرض البنكي التي حل اجلها و ذلك طبقاً لأحكام المادة 12 من المرسوم التنفيذي رقم 13-253 المؤرخ في 23 شعبان 1423 الموافق ل 02 جويلية 2013، المعدل و المتمم للمرسوم التنفيذي رقم 96-297 المؤرخ في 24 ربيع الثاني 1417 الموافق 08 سبتمبر 1996 المحدد لشروط الإعانة المقدمة للشباب أصحاب المشاريع و مستواها و المتعلقة بدفع الوكالة نسبة التخفيض من الفائدة للمؤسسات المالية.

- المادة 10 :** موافاة الوكالة عند تحاية النشاط السنوي (السنة المالية) بالمعلومات التالية :
- المستخدمين الفعليين : دائمين و مؤقتين
 - رقم الأعمال المتضمن في الحصيلة الختامية
 - وضعية تسديد القرض البنكي
 - نتائج النشاط السنوي

المادة 11 : الوفاء بالالتزامات الجبائية و شبه الجبائية طبقاً للتشريع المعمول به.

المادة 12 : تسديد القرض البنكي طبقاً لجدول التسديد المحدد من طرف البنك.

– أحكام ختامية :

باستثناء حالة القوة القاهرة يؤدي عدم احترام الالتزامات المنصوص عليها في دفتر الشروط هذا إلى سحب الامتيازات الممنوحة لصاحب المؤسسة بنفس الأشكال التي منحت فيها دون الإخلال بالأحكام القانونية و التنظيمية الأخرى السارية المفعول. كل نزاع لم تتم تسويته بالطرق الودية يرفع أمام الجهات القضائية المختصة محلياً.

كل تصريح كاذب يعرض صاحبه للمتابعة القضائية.

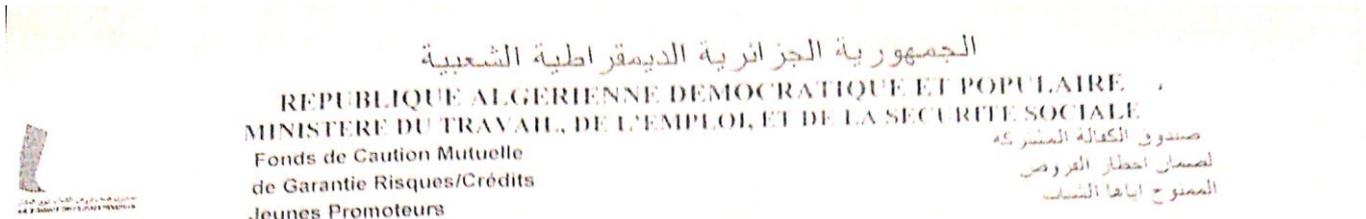
قرئ و صدق عليه :

إمضاء و ختم المسير

إمضاء صاحب (أصحاب) المشروع

في

ANNEXE N° 04 : Contrat d'adhésion au fonds de garantie



CONTRAT D'ADHESION

N°/

(CREATION)

Entre : le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque Crédit Jeunes Promoteur créée par le décret exécutif n° 98-200 du 06 Juin 1998 modifié et complété, et après dénommé « Fonds » représenté par :

Auprès de L'ANTENNE de TIZI OUZOU.

Sise à : Ex Galerie, EDGB Avenue ABANE Ramdane TIZI OUZOU

D'une part Et

Le soussigné

Nom:

Prénom:

Adresse:

N° pièce d'identité:(CNI).

Agissant individuellement en qualité (activité du souscripteur):

.....

Ci-après dénommer le souscripteur.

D'autre part

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 01 : Le souscripteur adhère au Fonds conformément à l'article 7 du décret exécutif N°03-290 du 06 Septembre 2003.

Article 02 : Le taux de la cotisation est fixé à 0,35 % annuellement sur le montant des sommes dues par le souscripteur dans le cadre prêt bancaire.

Article 03 : Le montant du crédit accordé par l'agence bancaire,
AGENCE .../..... est DA
La durée du crédit est fixée à 8 années, dont 3 années de différé.

Article 04 : le montant de la prime d'adhésion est fixé à DA.

Article 05 : Le souscripteur s'engage à verser le montant de la cotisation après mobilisation du crédit bancaire par cheque de banque.

Article 06 : La garantie du « fonds » prend effet à compter de la date de libération du crédit bancaire.

Article 07 : Le présent contrat prend effet à la date de sa signature.

Fait à Tizi Ouzou le/....

Le Fonds de Garantie

Le Souscripteur

ANNEXE N° 05 : L'ordre d'enlèvement



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بالمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

ولاية : تيزي وزو

فرع :

قرار رقم :

أمر باستخراج صك بنكي

أنا المضي أسفله، مدير فرع أشهد أن مسير المؤسسة ----- ذات النشاط :

مؤهله لإستخراج صك بنكي لدى الوكالة البنكية :

Banque

الصك لفائدة الممون :

رقم	الممون
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

و هذا لتمكينه من إنجاز أشغال الإعداد و التهيئة و كذلك لإقتناء المعدات المسجلة في اطار الإستثمار و البنية المالية للمنوحة من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب.

يستعمل هذا الأمر في حدود ما يسمح به القانون.

ANNEXE N° 06 : Facture Proforma pour l'acquisition des équipements

AMA
QUINCAILLERIE

TEL :

Nom :

Prénom :

Wilaya : Tizi-Ouzou

Tél :

AZAZGA LE : 19/01/2019

FACTURE PROFORMA : N°0004/2019 (CADRE ANSEJ)

DESIGNATION	QTE	P/HT	MONTANT HT	TVA 19%	MONTANT TTC
CEINTREUSE ARBALETTE	1	59 000.00	59 000.00	19%	70 210.00
COFFRET PINCE EMBOITURE VIRAX	1	57 000.00	57 000.00	19%	67 830.00
CHALUMEAU ETANCHEITE	1	27 000.00	27 000.00	19%	32 130.00
CHALUMEAU VIRAX	1	19 900.00	19 900.00	19%	23 681.00
ESCABEAU ALUM 10MARCHE	2	8 900.00	17 800.00	19%	21 182.00
EHELLE COLISS 2*4M55 CENTAURE	1	42 000.00	42 000.00	19%	49 980.00
EHELLE COLISS 2*6M CENTAURE	1	75 900.00	75 900.00	19%	90 321.00
COUPE CUIVRE GM VIRAX	1	6 800.00	6 800.00	19%	8 092.00
COUPE CUIVRE PM VIRAX	1	5 500.00	5 500.00	19%	6 545.00
FILIERE 15-21/33-42	1	40 000.00	40 000.00	19%	47 600.00
JEUX DE CLE A GRIFFE	1	24 000.00	24 000.00	19%	28 560.00
JEUX DE CLE A MOLETTE	1	22 000.00	22 000.00	19%	26 180.00
COUPE TUBE PM VIRAX	1	14 000.00	14 000.00	19%	16 660.00
MARTEAU PERF GBH 3-28 BOSCH	1	85 000.00	85 000.00	19%	101 150.00
MEULEUSE GWS 26-230 BOSCH	1	47 000.00	47 000.00	19%	56 763.00
MATRICE	1	34 000.00	34 000.00	19%	41 174.00
MARTEAU PIQUEUR BMH 1100	1	82 000.00	82 000.00	19%	97 580.00
PERCEUSE 16	1	16 800.00	16 800.00	19%	19 992.00
JEUX DE T-VIS	1	5 200.00	5 200.00	19%	6 188.00
RALLONGE 50M	1	5 900.00	5 900.00	19%	7 021.00
CAISSE A OUTILS PLAINE	1	75 000.00	75 000.00	19%	89 250.00
COUPE ELECTR 3,5 KVA	1	75 000.00	75 000.00	19%	89 250.00
MACHINE A SOUDER PPR	1	75 000.00	75 000.00	19%	89 250.00
PINCE A SERTIR HENCO	1	32 200.00	32 200.00	19%	38 318.00
COUPE TUBE HENCO	1	7 200.00	7 200.00	19%	8 568.00
RESSORT A SERTIR HENCO	1	19 900.00	19 900.00	19%	23 681.00
MARTEAU PERF GBH 3-28 BOSCH	1	85 000.00	85 000.00	19%	101 150.00
CHALUMEAUX ONI GAZ	1	24 900.00	24 900.00	19%	29 631.00
				TOTAL HT	1 082 300.00
				TVA 19%	205 637.00
				TOTAL TTC	1 287 937.00

ANNEXE N° 07 : Facture Proforma pour l'acquisition de véhicule

Adresse de facturation et de livraison :



FACTURE PROFORMA N° GLO/19/01/007666

Date devis :	Date fin de validité :	Commercial	Succursale/Agent agréé :	Condition de paiement :
19 /01/2019 12 :22 :52	31/01/2019			Leasing/ Crédit

Description	Quantité	Prix unitaire	Taxes	Prix
[P-HDH46B857-SCPL]K2500- simple cabine Plateau BVM (Blanc Céleste) ;	1	2 750 000	HT	2 750 000

Total hors-taxes	2 750 000.00 DZ
Taxes	0,00 DZ
Total	2 750 000.00 DZ

ARRETEE LE PRESENT DEVIS/COMMANDE A LA SOMME DE : deux Millions, sept Cent Cinquante Mille DZ zéro Centime

Tables des matières

Tables des matières

Remerciements	2
Dédicaces	3
Sommaire	4
Liste des abréviations	6
Introduction générale	7
Chapitre I : généralité sur les PME	12
Introduction du chapitre I	11
Section 1 : Présentation du concept des PME	11
1- Aperçu historique.....	11
2- Définition du concept de PME	12
2-1- Définition des PME selon les européens	13
2-2- Définition des PME aux USA.....	13
2-3- Les PME dans le contexte Algérien.....	13
2-3-1- Définition des PME en Algérie.....	13
2-3-2- La réalité des PME en Algérie	14
Section 2 : Classification, objectif et rôle des PME	14
1- Classification des PME.....	14
1-1- Classification selon le secteur d'activité	14
1-2- Classification selon la nature d'activité	15
1-3- Classification selon la forme juridique	15
1-3-1- Les entreprises privées.....	16
1-3-2- Les entreprises publiques.....	17
2- Les objectifs des PME.....	17
2-1- Objectifs techno-économiques	17
2-2- Objectifs de citoyenneté	17
3- Le rôle des PME.....	18
3-1- Rôle économique des PME	18
3-2- Rôle social des PME	19
3-3- Rôle et place des PME dans l'économie Algérienne	19

Section 3 : Caractéristiques et spécificités des PME	20
1- Les fondements de la spécificité des PME	21
1-1- Les déséconomies d'échelle.....	21
1-2- Les déséconomies d'expérience.....	21
1-3- Les déséconomies de champs	21
2- Les caractéristiques des PME	22
 Conclusion du chapitre I	24
 Chapitre II : Processus de création et de financement des PME	
 Introduction du chapitre II	26
 Section 1 : Concept de création des PME	26
1- L'entrepreneuriat et la création d'entreprise	26
1-1- Définition et formes de l'entrepreneuriat	26
1-2- Définition et caractéristique de l'entrepreneur	28
1-3- L'esprit d'entreprise et la création d'entreprise	30
2- L'initiateur du projet où le promoteur (caractéristique).....	30
2-1- Les motivations.....	31
2-2- Les ambitions et les objectifs.....	31
2-3- Les alternatives de carrière	31
 Section 2 : Etapes de création des PME	31
1- La formulation de l'idée de projet.....	32
2- La réalisation d'une étude de marché	32
3- L'élaboration de business plan	33
4- L'étude financière de projet.....	33
5- Le choix du statut juridique	34
 Section 3 : Modalités de financement des PME	35
1- Analyse des besoins financiers des PME	35
1-1- Besoins liés au cycle d'investissement.....	36
1-2- Besoins liés au cycle d'exploitation	36
2- Les modes de financement des entreprises	36
2-1- Le financement par fonds propres	37
2-1-1- L'autofinancement.....	37
2-1-2- L'augmentation de capital	37

2-2-	Le financement par endettement	38
2-2-1-	Crédit à court terme	38
2-2-2-	Crédit à moyen et long terme	39
2-2-3-	Le crédit-bail (ou leasing)	40
3-	Structure de financement et d'accompagnement de PME en Algérie	40
3-1-	Agence Nationale pour le Développement des Investissement (ANDI)	40
3-2-	Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)	42
3-3-	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	43
3-4-	Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	44
Conclusion du chapitre II		45
 Chapitre III : Cas pratique de création et de financement des PME au niveau de l'ANSEJ, T.O.		
Introduction du chapitre III		47
Section 1 : Présentation de l'ANSEJ		47
1-	La dénomination	47
2-	Les missions de l'ANSEJ	48
3-	Les conditions d'éligibilité	48
4-	Les types de financement	49
5-	Les avantages accordés par l'ANSEJ	50
5-1-	Les avantages financiers	50
5-2-	Les avantages fiscaux	51
5-2-1-	Phase de réalisation	51
5-2-2-	Phase d'exploitation	51
5-3-	Autres avantages	51
Section 2 : Les étapes de création des micro-entreprises		52
1-	L'inscription sur le site de l'ANSEJ	52
2-	L'étude de projet et l'élaboration d'un plan d'affaires	52
2-1-	Etude du projet	53
2-2-	Étude du marché	53
2-3-	Étude technique	53
2-4-	Étude financière	53

3- Présentation du projet au comité de sélection, de validation et de financement (CSVF)	53
4- Le dépôt du dossier à la banque	54
5- La notification de l'accord bancaire, l'entrée en phase réalisation au niveau de l'ANSEJ	55
6- Formation des promoteurs	55
7- Financement du projet	56
8- Exploitation de l'activité	56
Section 3: Analyse et étude d'un cas pratique au niveau de l'ANSEJ, T. O.....	57
Conclusion du chapitre III.....	77
Conclusion générale	79
Bibliographie.....	82
Liste des Tableaux.....	85
Liste des Figures et Graphes	86
Annexes.....	88
Tables des Matières	102

Résumé

L'entrepreneuriat en Algérie est né, essentiellement, après l'indépendance. La création d'entreprise est un domaine permet de regrouper les forces, la volonté, et la capacité des jeunes créateurs et les expériences des institutions économiques, afin de rétablir et améliorer la situation de notre pays.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) jouent un rôle très important tant au niveau social qu'au niveau économique. Pour survivre, ces entités ont besoin d'un financement adéquat et d'un accompagnement continu.

Pour mettre en place un climat économique convenable à la création des PME et pour soutenir l'entrepreneuriat, l'Etat a mis en place des dispositifs d'accompagnement et d'encouragement à la disposition des jeunes promoteurs tel que l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

Mot clés : Création d'entreprise, PME, Financement, ANSEJ.

Abstract

Entrepreneurship in Algeria was born in its majority only after independence. Business creation is a perfect field to bring together the strengths, will, and capacity of young creators and the experiences of economic institutions in order to restore and improve the situation of our country.

Small and Medium Enterprises (SMEs) play a very important role both socially and economically. To survive, these entities need adequate financing and continuous support.

To establish a suitable economic climate for the creation of SMEs and to support entrepreneurship, the State has set up support and incentive schemes available to young promoters such as the National Agency for the Support of Youth Employment (ANSEJ).

Key words : Business creation, SMEs, Financing, ANSEJ.